



# Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b><u>LE CONTEXTE :</u></b>	3
<b><u>PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE</u></b>	7
<b><u>LE BUDGET PRINCIPAL</u></b>	
PRESENTATION DE LA FISCALITE	10
PRESENTATION DES DOTATIONS	13
LES PRODUITS DES SERVICES	14
LES PRODUITS DE GESTION	14
PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15
PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE	22
L'EVOLUTION PATRIMONIALE	23
<b>LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE</b>	24
<b><u>ANALYSE PROSPECTIVE</u></b>	26
<b><u>ANNEXES</u></b>	
GESTION DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL	38
RESSOURCES HUMAINES	41
MANDATS SPECIAUX	42
INDEMNITES DES ELUS	43

## LE CONTEXTE :

### *LE CONTEXTE ECONOMIQUE :*

*(Vue d'ensemble de la note de conjoncture de l'INSEE du 10 octobre 2024)*

Depuis le début de l'année 2024, la zone euro commence à sortir de sa torpeur. L'inflation recule et les ménages retrouvent des gains de pouvoir d'achat, tandis que les exportateurs bénéficient d'une timide reprise du commerce mondial. Toutefois, si la croissance est revenue, elle reste fragile : les ménages ne cessent d'accroître leur effort d'épargne, et les disparités au sein de la zone demeurent très fortes, entre déprime allemande et envolée espagnole. Outre-Atlantique, la croissance n'a pas faibli au premier semestre, bénéficiant d'une demande intérieure privée dynamique et de puissants soutiens publics. D'ici la fin de l'année, les économies avancées bénéficieraient du recul du prix du pétrole survenu cet été. En revanche, les effets favorables des baisses de taux, enclenchées par les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique, ne se matérialiseraient pas encore sur l'investissement productif.

En France, comme ailleurs en Europe, l'épisode inflationniste est terminé : la hausse des prix sur un an s'est limitée à +1,2 % en septembre. Cependant, les ménages commencent juste à percevoir cette amélioration : malgré de solides gains de pouvoir d'achat (+1,8 % attendu en 2024, après +0,9 % en 2023), leur consommation a déçu depuis le début de l'année. Le redressement continu de leur confiance laisse toutefois présager une accélération au second semestre. Du côté des entreprises, le contexte électoral a imprimé sa marque : le climat des affaires a connu un été agité en perdant 5 points en juillet, avant de se redresser presque complètement en deux temps en août, puis en septembre. Les situations restent toutefois contrastées d'une branche à l'autre : les secteurs orientés vers les ménages sont plutôt optimistes, et ceux spécialisés dans des produits d'investissements sont globalement inquiets. Ainsi, d'ici la fin de l'année, les dépenses d'équipement des entreprises continueraient de se replier.

Sur le marché du travail, l'emploi a marqué le pas au printemps et resterait quasiment à l'arrêt d'ici la fin d'année avec 10 000 créations d'emplois salariés attendues au second semestre. Ce rythme serait insuffisant pour absorber la hausse de la population active, soutenue par la montée en charge de la réforme des retraites, et le taux de chômage repartirait légèrement à la hausse pour atteindre 7,5 % en fin d'année.

Au final, l'activité progresserait de 0,4 % au troisième trimestre puis se stabiliserait en fin d'année. Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) auront ponctuellement soutenu l'activité cet été, quoiqu'un peu moins qu'initialement attendu, du fait d'effets d'éviction dans les services récréatifs et l'hébergement-restauration. Ainsi, en neutralisant l'effet des JOP, la croissance conserverait un rythme sous-jacent de +0,2 % par trimestre au second semestre, tiraillée entre la reprise de la consommation et la contraction des investissements. Le commerce extérieur se normaliserait, après que l'économie française a regagné des parts de marché en début d'année.

Plusieurs aléas entourent cette prévision. Bien qu'en repli, le prix du pétrole reste très volatil, entre faiblesse de la demande et tensions géopolitiques, comme le montre sa remontée récente. En France, si l'incertitude politique a un peu reflué, le détail des mesures budgétaires n'est pas encore pleinement connu, et leur annonce pourrait modifier les comportements des acteurs économiques, notamment des entreprises. Côté ménages, le taux d'épargne se situe, mi-2024, trois points au-dessus de son niveau de 2019 : une baisse constituerait un facteur de soutien notable, tandis qu'un attentisme plus marqué fragiliserait la croissance attendue.

## LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

(Extraits de la note de conjoncture sur les finances locales - Tendances 2024 par niveau de collectivités locales de la Banque Postale)

Retour sur l'année 2023. Comment ne pas parler d'une année complexe pour les finances locales, marquée par une forte disparité de situations entre les différents blocs ? Les régions, mais surtout les départements, ayant connu plus de difficultés financières tandis que le bloc communal (tant les communes que leurs groupements et les syndicats) voyait son autofinancement s'améliorer, et ce malgré l'inflation record observée en 2022 et 2023. Au global, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6,2 %, soit plus que l'inflation constatée pour l'année (+ 4,9 %), portées par la revalorisation de la masse salariale, le dynamisme des achats ou encore celui des dépenses d'action sociale. En parallèle, les recettes (+ 3,9 %) ont bénéficié de la forte revalorisation des bases fiscales (+ 7,1 %) en lien avec l'inflation constatée en novembre de l'année précédente, mais ont pâti de la forte chute des droits de mutation à titre onéreux (- 22,3 %). Ainsi, les dépenses progressant plus vite que les recettes, l'épargne brute a marqué un recul (- 6,4 %), la résistance du bloc communal (+ 5,4 %) n'ayant pas compensé la forte baisse de celle des régions (- 5,0 %) et surtout la chute de l'autofinancement des départements (- 38,2 %). L'investissement est resté toutefois dynamique, puisque les dépenses d'investissement (hors dette) ont poursuivi leur progression (+ 7,5 %) bien qu'en partie liée aux coûts. Le recours à l'endettement est resté modéré (- 2,6 % d'emprunts nouveaux, progression de + 1,2 % de l'encours de dette), et pour la première fois en 10 ans, les collectivités ont prélevé sur leur trésorerie (- 3,4 milliards d'euros, dont - 2,9 milliards d'euros pour les seuls départements et - 0,5 milliard d'euros pour les régions).

L'année 2024 ressemblera vraisemblablement beaucoup à la précédente, mais de façon nettement plus homogène avec un autofinancement en baisse (- 8,7 %), cette fois pour tous les niveaux de collectivités. La dynamique des dépenses demeurerait relativement forte, tant en fonctionnement qu'en investissement, tandis que les recettes marqueraient une décélération. Du côté des transferts de l'État, la fin des dispositifs de soutien face à l'inflation et en particulier aux prix élevés de l'énergie, si elle est la conséquence d'une stabilisation du marché, vient renforcer le ralentissement attendu des recettes fiscales, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) étant de nouveau attendus en forte baisse (- 17 %), comme la dynamique de la TVA, qui devrait nettement marquer le pas. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales, bien que toujours relativement importante (+ 3,9 %), ne suffirait pas à compenser la hausse des dépenses. Pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique et progresserait comme l'année précédente (+ 7,0 %). Il serait financé par un net recours à l'emprunt, mais aussi par un prélèvement important sur le fonds de roulement (- 8,0 milliards d'euros), qui ne serait plus le seul fait des départements (- 3,7 milliards d'euros) et des régions (- 0,8 milliard d'euros).

Alors qu'elle était encore en hausse en 2023, l'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes, intercommunalités avec et sans fiscalité propre) accuserait un repli en 2024 de l'ordre de 4,4 %, l'effet de ciseau observé en 2023 s'accroissant en 2024 (+ 3,1 % de croissance pour les recettes de fonctionnement contre + 4,8 % pour les dépenses de fonctionnement). Les politiques d'investissement ne seraient néanmoins pas remises en cause avec une progression encore soutenue de 8,6 %, hausse traditionnelle en fin de mandat, mais justifiée également par les impératifs de la transition écologique. Un prélèvement sur le fonds de roulement devrait être observé, et les emprunts repartiraient à la hausse pour soutenir cet effort ; l'encours de dette progresserait néanmoins de manière limitée (+ 2,1 %).

Les dépenses de fonctionnement des communes devraient enregistrer une croissance encore soutenue de 4,4 % (après 4,9 %) principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorberait notamment les différentes revalorisations salariales en année pleine. Les recettes de fonctionnement en revanche ralentiraient fortement (+ 2,5 %), les recettes fiscales supportant une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023, une baisse des droits de mutation à titre onéreux et un produit de TVA peu évolutif. En conséquence, l'épargne reculerait de 7,8 % ; elle permettrait cependant de financer des investissements en progression de 8,3 % dans la lignée des trois dernières années. Mais les subventions reçues et la hausse des emprunts (+ 10,0 %) ne suffisant pas, les communes devraient pour compléter le financement prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau comparable à ce que l'on a pu observer en 2013 (- 1,5 milliard d'euros).

## *LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2025 A PORTEE COMMUNALE ET ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES DIVERSES*

Le vote de la loi de finances pour 2025 prévoit un effort des collectivités à hauteur de 5 milliards d'euros pour contribuer au retour du déficit public à 5% du PIB l'an prochain. Ces 5 milliards représentent 2% des recettes de fonctionnement locales en 2025. Cet effort prendrait la forme d'une restriction sur les recettes des collectivités et non plus sur leurs dépenses (comme ce fut le cas avec les contrats dits de Cahors avant la crise sanitaire).

### Instauration d'un fonds de précaution ou auto-assurance pour les collectivités :

Une mise en réserve de fonds, à hauteur de 3 milliards d'euros serait réalisée sur 2025. Elle impacterait environ 450 des plus grosses collectivités (celles « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros ») et sera alimenté par un prélèvement sur les recettes des collectivités « limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement ». Ce prélèvement sera, toutefois, mis en œuvre uniquement lorsqu'est « constaté le dépassement d'un solde de référence », indique le projet de budget, qui prévoit une « exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges [...] sont les plus dégradés ». Une vingtaine de départements serait déjà ainsi exemptée.

Pour rappel, ce système « d'auto-assurance » doit permettre la mise en réserve du fonds en 2025 afin d'en restituer l'épargne plus tard ainsi que « le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté ». « La répartition du fonds l'année suivante sera établie après consultation du comité des finances locales ».

La commission des finances a supprimé la création de ce fonds de précaution de 3 milliards d'euros financé par les grandes collectivités le 30 octobre dernier.

### DGF et dotations d'investissement stables :

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales représentent, dans le projet de loi de finances pour 2025, 53,5 milliards d'euros.

La DGF resterait stable et serait maintenue à hauteur d'un peu plus de 27,2 milliards d'euros, comme en 2024. Même chose pour les dotations d'investissement : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation politique de la ville (DPV) seront ainsi stabilisées au même niveau que 2024.

Pour rappel, en euros constants, ces dotations seront donc en recul, puisque cette stagnation ne compense pas la hausse des prix portée par l'inflation.

### Péréquation : DSU et DSR en hausse :

L'augmentation des dotations de péréquation est, elle, poursuivie au même niveau qu'en 2024. Il est ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes : 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

### Fonds vert :

Il passe de 2,5 à 1 milliard d'euros en 2025.

### Recettes de TVA affectées aux collectivités :

Les recettes de TVA affectées aux collectivités seraient gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, voit sa dynamique remise en cause. Les régions seraient a priori les plus affectées.

#### Evolution du FCTVA :

Une amputation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024 est également projetée. Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait réduit de 800 millions d'euros en 2025.

S'agissant du FCTVA, il est donc procédé à « un abaissement du taux » à 14,85 % (contre 16,4 % en 2024) à compter de 2025. En outre, les dépenses de fonctionnement sont « exclues de l'assiette éligible », afin de « recentrer le fonds sur son objectif initial : le soutien à l'investissement ».

Résultat, il est prévu de « supprimer les exceptions que constituent l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds ».

#### Augmentation des cotisations CNRACL :

Leur augmentation est prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 en vue de résorber le déficit de la caisse. La traduction en serait un relèvement sans précédent du taux de cotisation patronal de 12 points sur trois années consécutives, représentant 4,5 Mds€ pour les seules collectivités...

#### Filet de sécurité :

Le projet de loi de finances intègre l'extinction du filet de sécurité 2023 qui constituait un soutien exceptionnel aux collectivités dans un contexte d'importante hausse de l'inflation. Sorgues devrait bénéficier sur l'exercice 2024 du filet de sécurité 2023 mais au moment de la rédaction du rapport, le montant attribué n'est pas connu.

#### Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :

Les valeurs sont actualisées depuis 2018 sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Les locaux d'habitation, les dépendances d'habitation et les établissements industriels sont revalorisés en fonction de l'inflation, constatée en novembre N-1 par rapport à novembre N-2. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales devrait être comprise entre 2 % et 2,5 % en 2025 soit à un niveau nettement moins élevé que sur les deux exercices précédents.

#### LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Elle définit la trajectoire globale des dépenses des finances publiques en conformité avec le traité de stabilité.

Le gouvernement a pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici cinq ans par une maîtrise drastique des dépenses publiques.

La loi de programmation prévoit dans ce contexte une baisse des dépenses de fonctionnement en volume de 0,5% pour l'ensemble des collectivités d'ici 2027 sans dispositif contraignant ni sanction mais avec l'association des collectivités locales.

#### DECRET DU 16 JUILLET 2024 PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 191 DE LA LOI N°2023-1322 DU 29 DECEMBRE 2023 DE FINANCES POUR 2024 OU DECRET RELATIF AU BUDGET VERT DES COLLECTIVITES :

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil

d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

## **PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE**

### **Le budget principal**

Les chiffres 2024 sont prévus au vu des tendances actuelles et des informations connues. Le présent rapport étant rédigé avant la fin de l'exercice comptable, les résultats 2024 constituent une projection.

La période 2020 à 2024 est marquée par deux phases :

- Une phase de croissance de l'épargne nette jusqu'en 2022 permise par un contrôle des dépenses de fonctionnement et le dynamisme de certaines recettes. Cette phase faisait suite à des années de diminution de l'épargne nette contrôlée et maîtrisée (création de nouveaux services proposés à la population tels que les brigades à vélo, le développement des festivités, la Maison France Service...). Ainsi, en 2022 l'épargne nette culmine à 3,8 M€.

- Une phase de décroissance de l'épargne nette à partir de 2023 provoquée principalement par des facteurs exogènes à la collectivité (tensions inflationnistes sur les prix, évolutions législatives et réglementaires concernant les rémunérations des personnels...). La ville fait à ce jour le choix, dans un environnement dégradé, de maintenir un niveau de service à la population identique et de stabiliser son rôle de soutien à ses partenaires, associatifs notamment.

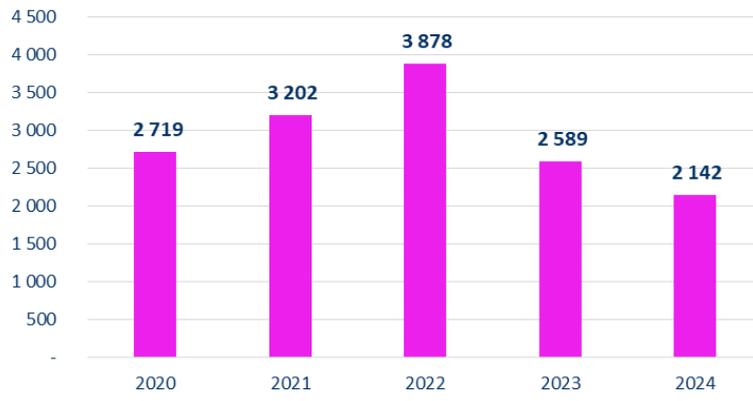
Les produits de fonctionnement augmentent de 1% soit 316 K€. En 2024, ce résultat devrait être permis par l'évolution des recettes fiscales mais également le versement du filet de sécurité 2023 (estimé à environ 300 000 € mais dont le montant définitif n'est pas connu au moment de la rédaction du rapport). Ces évolutions absorbent la diminution des droits de mutation (la hausse des taux sur l'immobilier fait baisser le nombre de transactions réalisées).

Les charges de fonctionnement courant augmentent de 3% soit 753 K€ par rapport à 2023 sous l'effet des dépenses de fluides, d'assurances, et des dépenses exceptionnelles liées à l'accueil de la flamme olympique. Les augmentations sont toutefois plus contenues qu'en 2023 le contexte lié à l'inflation n'étant plus le même.

Par la suite, l'excédent brut courant diminue pour la deuxième année consécutive avec à sa suite les autres soldes d'épargne.

Sur les exercices à venir, l'évolution des recettes pourrait être contrainte par le gouvernement enfermant les collectivités souhaitant maintenir leur niveau de service dans un effet ciseau.

### Epargne nette en K €



## Chaîne du financement - Montant

k€	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Produits fonctionnement courant stri</b>	<b>24 631</b>	<b>25 607</b>	<b>26 838</b>	<b>27 432</b>	<b>28 183</b>
Impôts et taxes (73 sauf 731)	8 133	8 707	8 754	8 727	8 727
Attribution Compensation reçue	8 107	8 707	8 754	8 727	8 727
Attribution FPIC	27	0	0	0	0
Solde impôts et taxe	0	0	0	0	0
Fiscalité locale (731)	11 103	11 098	11 805	12 190	12 273
Contributions Directes	9 829	9 469	10 104	10 677	11 026
Taxe additionnelle DMTO	621	945	1 025	668	560
Taxe locale sur la publicité extérie	195	181	172	160	150
Taxe électricité	424	447	449	632	487
Solde fiscalité locale	35	56	55	53	50
Dotations et participations	3 677	3 933	4 228	4 234	4 804
DGF	1 604	1 573	1 522	1 565	1 628
FCTVA fct	19	21	23	7	13
Compensations fiscales	642	1 114	1 299	1 303	1 360
Compensations pertes de bas	0	0	0	0	0
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0
Dotation filet de sécurité			0	0	300
Solde participations diverses	1 412	1 224	1 383	1 360	1 502
Autres produits de fct courant	1 717	1 870	2 052	2 280	2 380
Produits des services	1 080	1 144	1 251	1 301	1 484
Produits de gestion	637	726	801	980	896
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	114	168	173	199	132
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>24 744</b>	<b>25 775</b>	<b>27 011</b>	<b>27 631</b>	<b>28 315</b>
Produits exceptionnels larges	37	56	226	410	42
Produits financiers divers	0	0	0	0	19
Produits exceptionnels	37	56	226	410	23
<b>Produits de fonctionnement (B)</b>	<b>24 781</b>	<b>25 832</b>	<b>27 238</b>	<b>28 041</b>	<b>28 357</b>
<b>Charges fonctionnement courant stric</b>	<b>21 059</b>	<b>21 567</b>	<b>22 144</b>	<b>24 331</b>	<b>25 062</b>
Charges à caractère général	3 822	4 188	4 288	5 421	5 930
Charges de personnel	13 892	14 142	14 629	15 230	15 500
Autres charges de gestion couran	3 344	3 238	3 227	3 680	3 632
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	291	279	278	275	297
Contributions fiscales (FPIC, ...)	291	274	278	275	292
Solde atténuations de produits	0	5	0	0	5
<b>Charges de fonctionnement courant (</b>	<b>21 350</b>	<b>21 847</b>	<b>22 423</b>	<b>24 606</b>	<b>25 359</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)</b>	<b>3 394</b>	<b>3 929</b>	<b>4 589</b>	<b>3 025</b>	<b>2 957</b>
Charges exceptionnelles larges	176	101	259	27	23
Frais financiers divers	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	176	101	259	27	23
<b>Charges de fct. hors intérêts (D)</b>	<b>21 526</b>	<b>21 948</b>	<b>22 682</b>	<b>24 633</b>	<b>25 381</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (B-D)</b>	<b>3 256</b>	<b>3 884</b>	<b>4 556</b>	<b>3 408</b>	<b>2 976</b>
Intérêts (E)	90	87	73	127	114
<b>Charges de fonctionnement (F = D+E)</b>	<b>21 616</b>	<b>22 035</b>	<b>22 755</b>	<b>24 760</b>	<b>25 496</b>
<b>EPARGNE BRUTE (G = B-F)</b>	<b>3 165</b>	<b>3 797</b>	<b>4 483</b>	<b>3 281</b>	<b>2 861</b>
Capital (H)	447	595	605	693	719
<b>EPARGNE NETTE (I = G-H)</b>	<b>2 719</b>	<b>3 202</b>	<b>3 878</b>	<b>2 589</b>	<b>2 142</b>
Dépenses d'investissement hors dett	5 572	3 984	5 543	4 330	8 447
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>5 572</b>	<b>3 984</b>	<b>5 543</b>	<b>4 330</b>	<b>8 447</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 719</b>	<b>3 202</b>	<b>3 878</b>	<b>2 589</b>	<b>2 142</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 687	829	931	1 087	645
Opérations pour compte de tiers (Rec	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	198	97	104	140	200
Subventions yc DETR / DSIL	28	137	298	278	997
Emprunt	2 000	0	2 000	0	0
Variation du résultat global de clôture	1 060	282	1 668	- 236	- 4 463
<b>Résultat Global de Clôture (RGC)</b>	<b>3 383</b>	<b>3 665</b>	<b>6 179</b>	<b>6 348</b>	<b>1 885</b>

## PRESENTATION DE LA FISCALITE

La fiscalité directe locale (TH, TFB et TFNB) représente un produit d'environ 11 M€ soit 38 % des produits de fonctionnement de 28 M€. Cette proportion reste stable sur les dernières années.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée. La ville perçoit depuis cette date, en compensation de sa perte de recette de taxe d'habitation, le produit du foncier bâti des départements écrêté compensée par l'augmentation du produit du foncier bâti. Cela explique que plus de 95% du produit fiscal hors compensations est représenté par la taxe sur le foncier bâti (TFB).

Les produits fiscaux hors compensation augmentent de 3,1% après une hausse record de 7,7% l'année précédente qui était due aux fortes tensions inflationnistes.

La dynamique 2024 s'explique par :

- la revalorisation des valeurs locatives par la loi de finance 2024 qui a fixé un coefficient multiplicateur d'actualisation forfaitaire de 1,039 (soit 3,9 %). Cette revalorisation est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an.

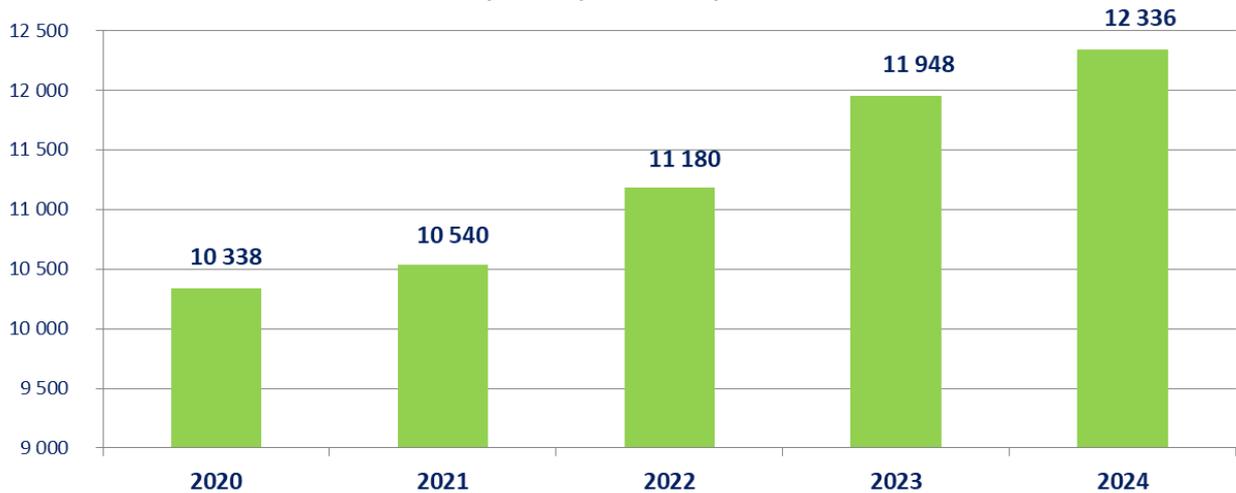
- l'évolution physique des bases nettes d'imposition (liée aux nouvelles constructions mais également aux modifications ou additions de constructions). Celle-ci augmente de 0,3% sur 2024 pour la taxe sur le foncier bâti. Cette variation est relativement faible. Elle peut être mise en relation avec des taux d'emprunts ayant remonté sur 2023 rendant l'accès aux crédits immobiliers pour les particuliers plus compliqué.

La DGFIP a généralisé en 2023 son dispositif "Foncier innovant" lui permettant d'automatiser l'exploitation des prises de vue aériennes et de données recueillies pour lutter contre les anomalies déclaratives et valoriser les bases fiscales des collectivités. Après un recensement des piscines non déclarées, le dispositif devrait être utilisé pour détecter le bâti isolé non inclus dans les bases fiscales.

Les compensations fiscales augmentent de 4,4% par rapport à l'année dernière générant pour 1 360 K€ de recettes pour la ville.

Les compensations représentent 11% des produits fiscaux globaux en 2024 (stable par rapport à 2023). La part fiscale reste donc toujours largement plus élevée que la part compensation.

## Produit fiscal y compris compensations en K€



### Taux d'imposition communaux

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux Taxe Habitation	16,16%	16,16%	16,16%	16,16%	16,16%
Taux Foncier Bâti	21,83%	36,96%	36,96%	36,96%	36,96%
Taux Foncier Non Bâti	49,36%	49,36%	49,36%	49,36%	49,36%

### Bases nettes d'imposition

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Base nette TH	20 847	881	857	1 170	1 010
dont résidences secondaires	607	881	857	1 170	1 010
Base nette FB	28 363	25 949	27 250	29 238	30 239
Base nette FNB	274	276	282	302	312

### Produits fiscaux

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit Taxe Habitation	3 369	142	139	189	163
Produit Foncier Bâti	6 192	9 148	9 602	10 307	10 659
Produit Foncier Non Bâti	135	136	139	149	154
<b>Produit 3 taxes ménages</b>	<b>9 696</b>	<b>9 426</b>	<b>9 880</b>	<b>10 646</b>	<b>10 976</b>

### Compensations fiscales

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Compensations Taxe Habitation	579	0	0	0	0
Compensations Foncier Bâti	47	1 097	1 283	1 286	1 344
Compensations Foncier Non Bâti	17	17	17	17	16
<b>Compensations fiscales</b>	<b>642</b>	<b>1 114</b>	<b>1 299</b>	<b>1 303</b>	<b>1 360</b>

### Produits fiscaux y compris compensations

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit et compensations Taxe Habitation	3 948	142	139	189	163
Produit et compensations Foncier Bâti	6 238	10 245	10 885	11 594	12 003
Produit et compensations Foncier Non Bâti	152	153	156	166	170
<b>Produits et compensations ménages</b>	<b>10 338</b>	<b>10 540</b>	<b>11 180</b>	<b>11 948</b>	<b>12 336</b>

PRESENTATION DES DOTATIONS  
**DGF et FONDS DE PEREQUATION**

**DGF et Fonds de péréquation**

k€	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dotation forfaitaire (DF)</b>	<b>869</b>	<b>801</b>	<b>709</b>	<b>715</b>	<b>712</b>
<b>+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)</b>	<b>735</b>	<b>773</b>	<b>813</b>	<b>850</b>	<b>917</b>
dont DSU	735	773	813	850	917
<b>= DGF (A)</b>	<b>1 604</b>	<b>1 573</b>	<b>1 522</b>	<b>1 565</b>	<b>1 628</b>
+ FPIC	27	0	0	0	0
<b>= Fonds de péréquation (B)</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DGF et FONDS DE PEREQUATION (A) + (B)</b>	<b>1 631</b>	<b>1 573</b>	<b>1 522</b>	<b>1 565</b>	<b>1 628</b>

**Dotations élargies aux garanties et compensations**

k€	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 604	1 573	1 522	1 565	1 628
+ Fonds de péréquation	27	0	0	0	0
+ Compensations fiscales	642	1 114	1 299	1 303	1 360
<b>= DOTATIONS ELARGIES</b>	<b>2 273</b>	<b>2 687</b>	<b>2 821</b>	<b>2 868</b>	<b>2 989</b>

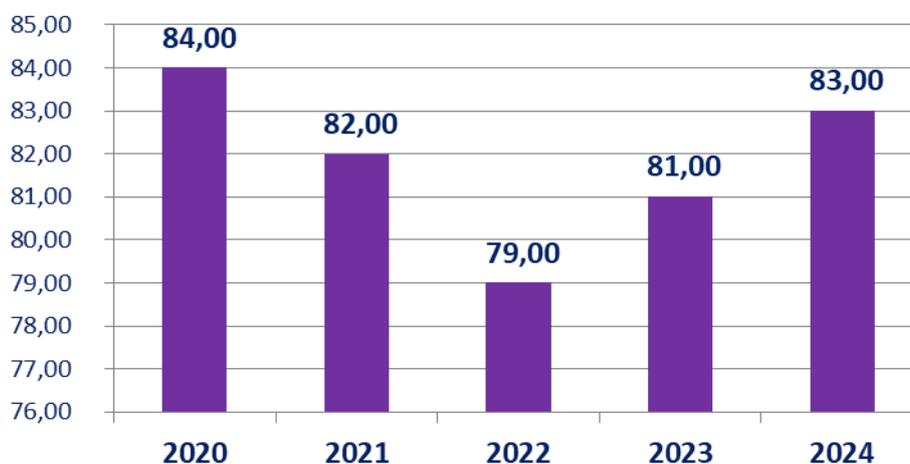
Sur 2024, la DGF augmente de 63 K€ grâce à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine. Celle-ci augmente de 66 K€ avec une hausse du nombre de logements sociaux de 1%, le nombre de bénéficiaires de l'APL en baisse de 1,5 % et un revenu imposable par habitant qui augmente de 5,2%.

En tenant compte de l'inflation de 2,2% sur la période, la DGF augmente de 1,8% en 2024.

Depuis 2014, la DGF a été divisée par deux en passant de 3 031 K€ en 2014 à 1 628K€ en 2024. La DGF rapportée à la population est passée de 163 € par habitant en 2014 à 83 € en 2024. Cela représente une ponction de financement sur la section de fonctionnement de 1,5 million par an sur le budget de la ville.

Au titre de la solidarité, la ville ne perçoit plus d'attribution au titre du FPIC depuis 2020.

### DGF/Habitant



## Montant de la contribution communale au FPIC

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution communale de droit cor	291	274	278	275	292

## Evolution réelle de la contribution FPIC

	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Contribution communale effective	-3,3%	-7,3%	-3,6%	-5,9%	3,9%

La contribution au FPIC augmente à nouveau en 2024 après plusieurs exercices de baisse.

### LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services pourraient connaître une augmentation exceptionnelle sur 2024 notamment avec la hausse du remboursement par le budget annexe de la cuisine centrale des charges de personnel. Celle-ci se trouve également en dépense dans le montant de la subvention d'équilibre.

Les produits liés à une tarification de la ville ne connaîtraient pas d'évolution majeure. La ville a entériné le choix de ne pas pratiquer de modifications tarifaires conséquentes pendant la période inflationniste que la France a traversée. L'objectif est de maintenir un accès égalitaire aux services municipaux proposés par la ville dans un contexte d'augmentation du coût de la vie qui affecte déjà de manière importante les habitants de la ville.

Les autres recettes liées aux liens de la ville avec ses partenaires (associations, Communauté d'agglomération, CCAS...) telles que les remboursements de mise à disposition de personnel ne connaîtraient pas de modifications impactant le résultat. Il n'y a pas eu de changements dans la nature des partenariats sur 2024 qui auraient un impact budgétaire significatif en recette.

La part des produits des services dans les produits de fonctionnement passerait de 4,6% à 5,2%.

### LES PRODUITS DE GESTION

Les produits de gestion diminueraient de 8,5% par rapport à 2023 (soit 84 K€). Toutefois, cette baisse est due à l'enregistrement sur 2023, de manière exceptionnelle et non renouvelable des opérations de transfert du résultat de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement à la CASC pour un montant de 121 910 €.

S'il n'est pas tenu compte de cette écriture exceptionnelle sur 2023, les produits de gestion augmentent de 4% entre les deux exercices sous l'effet principal des revenus des loyers perçus par la ville dans le cadre de la gestion active de son patrimoine immobilier.

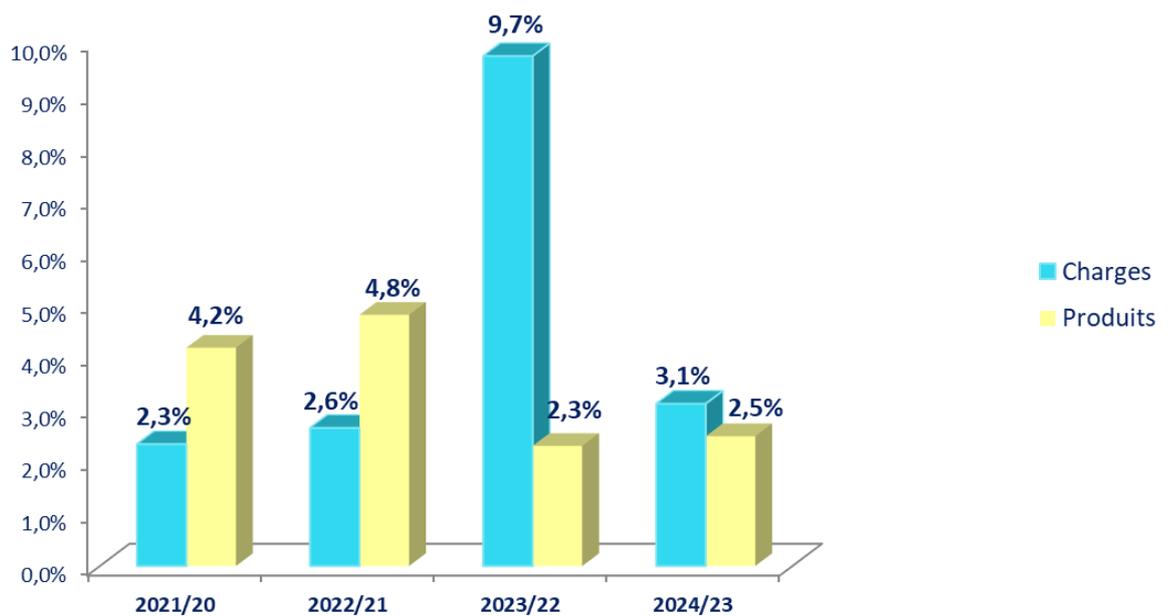
## PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour la deuxième année consécutive, l'évolution des dépenses de fonctionnement est plus rapide que celle des recettes engendrant un impact négatif sur le niveau d'épargne que la collectivité va générer pour financer ses opérations d'investissement. Toutefois, l'effet ciseau est bien moindre qu'en 2023 où les tensions inflationnistes avaient provoquées une hausse record des dépenses de 9,7%. Sur 2024, la hausse prévisionnelle est de 3,1%, légèrement supérieure à des recettes dont la dynamique est à peine au-dessus de l'inflation.

Avant le choc inflationniste de 2023, la collectivité a toujours réussi à maîtriser l'évolution de ses dépenses grâce à des réorganisations et la mise en place de nouvelles méthodes de travail. Les recettes connaissent une dynamique supérieure à celle des dépenses.

Cet effet ciseau est généré en majorité par des causes exogènes à l'organisation de la collectivité mais va poser la question du financement de l'investissement notamment dans un contexte de vote du projet de loi de finances 2025 où plusieurs mesures risquent de venir contraindre directement les recettes de la ville.

### Evolution nominale des charges et des produits de fonctionnement courant



Les principaux postes de dépense évoluent de la manière suivante :

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Charges fct courant strictes	21 059	21 567	22 144	24 331	25 062
Charges à caractère général	3 822	4 188	4 288	5 421	5 930
Charges de personnel	13 892	14 142	14 629	15 230	15 500
Autres charges de gestion courante	3 344	3 238	3 227	3 680	3 632
Atténuations de produits	291	279	278	275	297
Contribution FPIC	291	274	278	275	292
Solde atténuations de produits	0	5	0	0	5
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>21 350</b>	<b>21 847</b>	<b>22 423</b>	<b>24 606</b>	<b>25 359</b>

Les charges de fonctionnement courant pourraient augmenter d'environ 3% soit une évolution supérieure à celle de l'inflation sur la période estimée à 2,2%. Le ralentissement de l'inflation sur les derniers mois permet toutefois d'acter une décélération dans la hausse des dépenses (de 9,7% entre 2022 et 2023).

Concernant les charges à caractère général, les anticipations sont les suivantes :

- Les fluides augmenteraient de 6% soit environ 127 000 € (17% de la hausse des charges de fonctionnement). L'amortisseur électricité est reconduit pour l'exercice 2024, et concerne l'ensemble des contrats de fourniture en cours pour l'année 2024 qui ont été signés ou renouvelés avant le 30 juin 2023. La ville bénéficie donc de l'amortisseur sur ses factures 2024. Au moment de la rédaction du rapport, sur 525 000 € de factures d'électricité réglées, la ville a bénéficié de 12 300 € d'amortisseur (soit une diminution de 2,35 %).
- Les assurances passent de 175 à 351 K€ en 2024. Les assurances « flotte automobile » et « dommage aux biens » sont multipliées par trois tandis que l'assurance relative aux risques statutaires augmente de 16%. Cela traduit le contexte actuel de difficultés à s'assurer pour les collectivités. Face aux événements sociaux et aux catastrophes naturelles, celles-ci se retrouvent sans contrats d'assurances ou face à des hausses vertigineuses des primes et des franchises.
- Les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies augmenteraient de 32% et les prestations de service de 22% à mettre en relation avec les dépenses réalisées en section de fonctionnement pour l'organisation du passage de la flamme olympique à Sorgues.

Les charges de personnel augmenteraient de 270 K€ (soit 2%). Cette augmentation correspond notamment à la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 appliquée en année pleine sur 2024 et aux 5 points d'indice de rémunération ajoutés au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Grâce à la poursuite de la réflexion sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou par mutation, cette hausse reste contenue.

Les autres charges de gestion courante pourraient diminuer de 1,3% (soit 49 K€).

## PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A/ Le financement de la section d'investissement

Le financement de cette section repose sur 3 catégories de recette :

- 1/ L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement
- 2/ Les recettes propres de la section d'investissement
- 3/ Le financement à long terme : l'emprunt

#### 1/ Le financement par la section de fonctionnement :

L'épargne nette, dégagée par la ville principalement grâce au résultat de la section de fonctionnement, finance les dépenses d'investissement de la ville à hauteur de 2 142 K€. Cette part diminue pour la deuxième année consécutive du fait de la réduction des soldes d'épargne.

L'épargne nette a débuté depuis 2023 un cycle de diminution après plusieurs exercices de hausse. Cette contraction de l'épargne devrait perdurer jusqu'en 2025 notamment au vu des annonces gouvernementales en cours concernant les recettes des collectivités locales.

#### 2/ Les recettes propres de la section d'investissement : le financement hors dette

Elles diminuent de 442 K€ en 2024 par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par :

- L'absence, au moment de la rédaction du rapport, de recette de cessions contrairement à 2023 où la cession d'un terrain situé à Barette Sud permettait à la ville de générer 140 000 € de recette.
- La forte diminution des recettes de taxe d'aménagement.

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 687	829	931	1 087	645
FCTVA	907	433	435	456	440
Produits des cessions	483	2	164	169	5
Diverses RPI	297	394	332	463	200
Fonds affectés (amendes, ...)	198	97	104	140	200
Subventions yc DETR / DSIL	28	137	298	278	997
Emprunt	2 000	0	2 000	0	0

La ville a encaissé au moment de la rédaction du rapport 315 474 € de subventions au titre de la construction du pôle petite enfance. Une demande de versement est également en cours concernant les travaux d'isolation de l'école maternelle le Parc subventionnés à hauteur de 186 000 € par l'Etat au titre du Fonds vert.

#### 3/ Le financement à moyen et long terme : l'état de la dette

##### Annuité de la dette

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Capital	447	595	605	693	719
Intérêts	90	87	73	127	114
<b>Annuité de la dette</b>	<b>537</b>	<b>682</b>	<b>678</b>	<b>819</b>	<b>834</b>

## Encours de dette au 31/12

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Encours brut	5 417	4 822	6 217	5 524	4 805
/ Epargne brute	3 165	3 797	4 483	3 281	2 861
<b>= Encours corrigé / Epargne brute</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>

## Ratios de dette

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours corrigé / Capital (en années)	8,7	9,1	8,0	9,0	7,7
Encours corrigé par habitant	286,3	253,3	325,0	288,1	248,4
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	21,9%	18,7%	22,8%	19,7%	16,9%

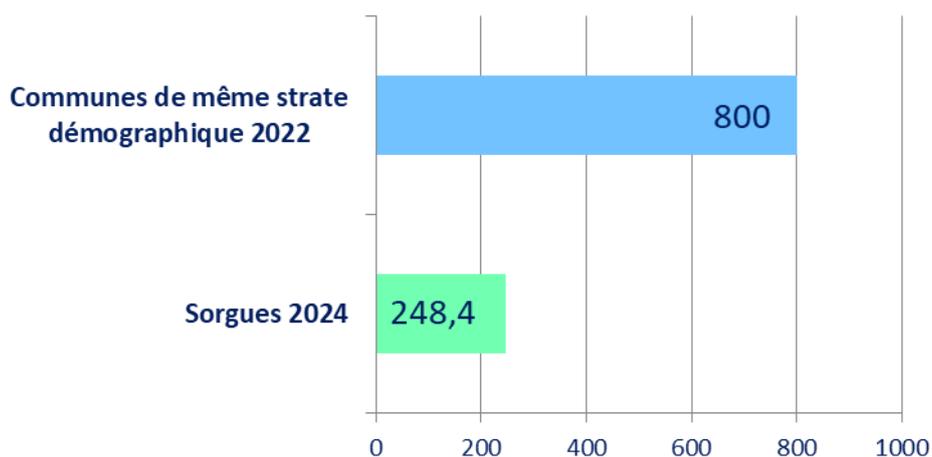
La réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € en 2020 puis de deux emprunts de 1 000 000 € chacun en 2022, pour bénéficier des taux bas, avait abouti mécaniquement à une augmentation de l'encours de dette de la ville mais aussi à une épargne aujourd'hui mobilisée pour les dépenses d'investissement. Depuis 2023, l'encours diminue l'investissement ayant été financé sans recours à l'emprunt. Celui-ci n'est pas envisagé sur l'exercice 2024. L'autofinancement est privilégié dans un contexte de baisse des taux d'intérêts.

L'encours 2024 serait de 4,8 M€ au 31/12/2024 retrouvant son niveau de 2021.

La ville n'a pas d'emprunt « toxique » et ils sont tous classés en A1 selon la charte Gissler.

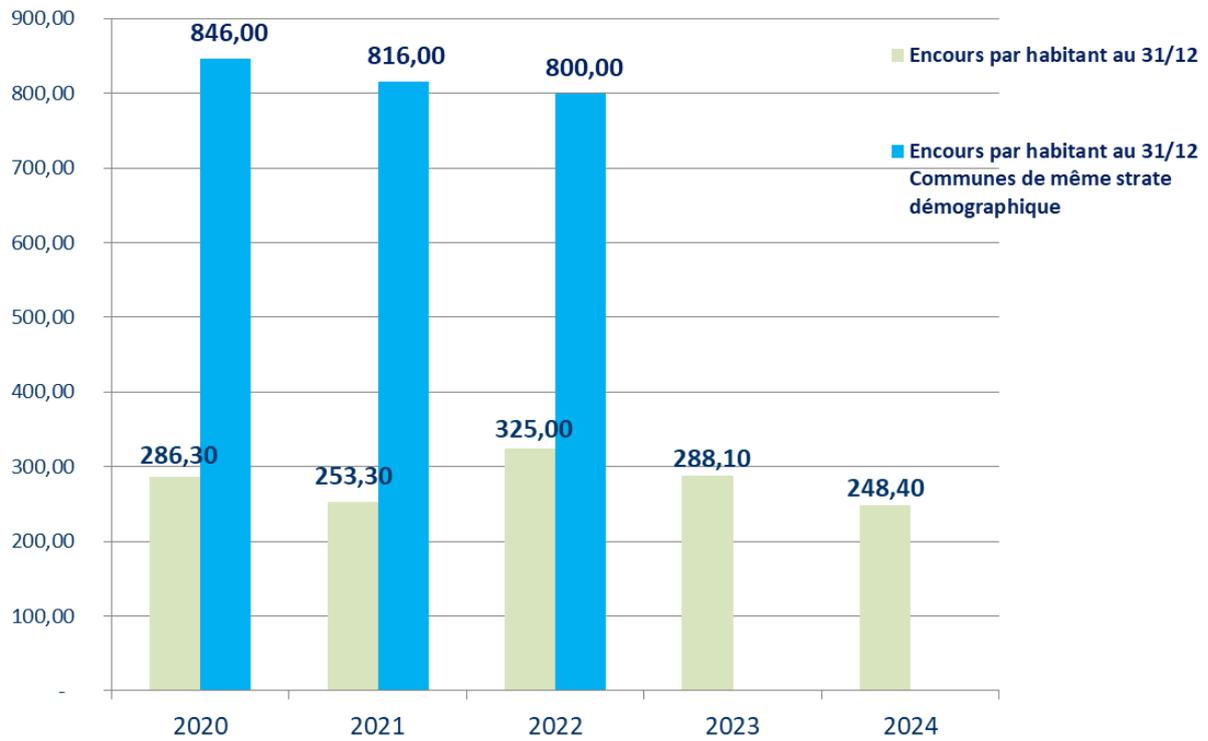
L'encours par habitant s'élèverait à 248,4 € en 2024 à Sorgues contre en moyenne 800 € par habitant en 2022 pour la moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un EPCI en FPU (source les comptes des communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique).

## Encours de dette par habitant



Le ratio de l'encours sur Epargne brute traduit la capacité théorique de désendettement en fonction de la richesse du budget. Ce ratio resterait stable en 2024 du fait d'une diminution de l'encours en parallèle de celle de l'épargne brute. Il reste bien en-dessous du premier seuil d'alerte fixé à 8 années.

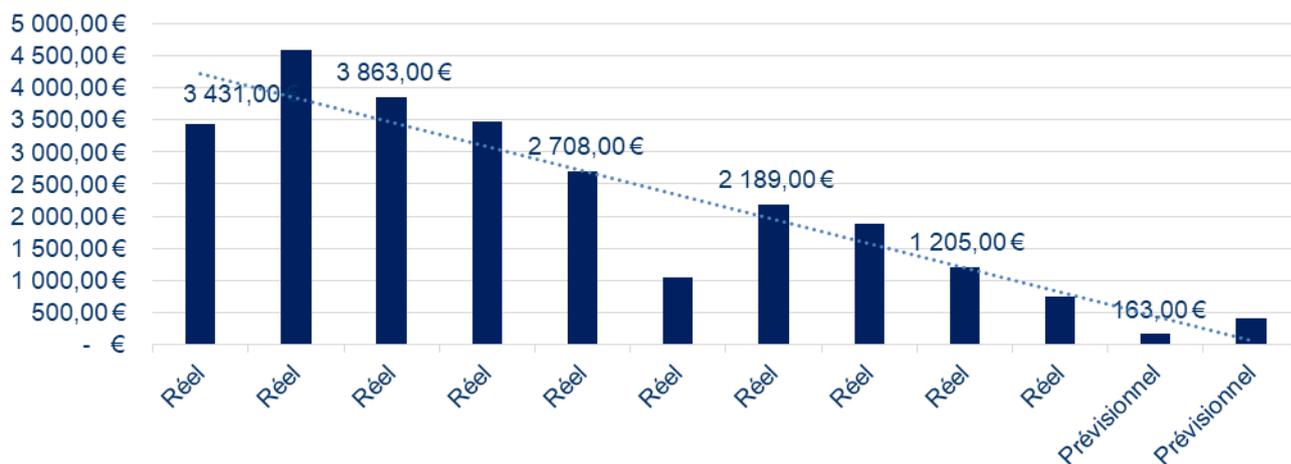
## Encours par habitant au 31/12



## B/ Le financement à court terme : la trésorerie

Pour prévenir l'éventualité d'un accident de trésorerie, la ville dispose d'une ligne de trésorerie de 2 M€ qu'elle peut mobiliser pour relier un décaissement présent à un encaissement futur. La gestion de la trésorerie est contrôlée lorsque son montant passe sous 1,2 M€. C'est le montant fixé pour assurer le versement d'un mois de salaire. Sur l'année 2024, la ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée au moment de la rédaction du rapport.

### Evolution de la trésorerie 2024 en K€ - montant du solde en fin de mois



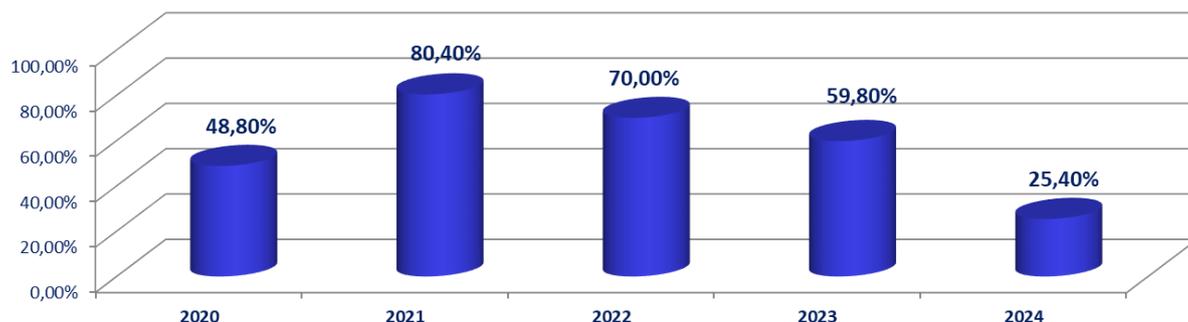
La diminution de la trésorerie sur l'exercice 2024 est en partie due aux décaissements relatifs au pôle petite enfance les subventions étant reçues après paiement.

De plus, les encaissements d'attribution de compensation sont décalés sur le deuxième semestre 2024.

#### Le financement de l'investissement en 2024 :

Depuis 2021, la part de l'épargne nette dans le financement de l'investissement hors remboursement de la dette affiche une tendance à la baisse.

### Part de l'Epargne nette dans le financement de l'Investissement



Toutefois, l'utilisation de l'autofinancement permet à la ville de ne pas toucher à sa fiscalité par volonté politique de ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants.

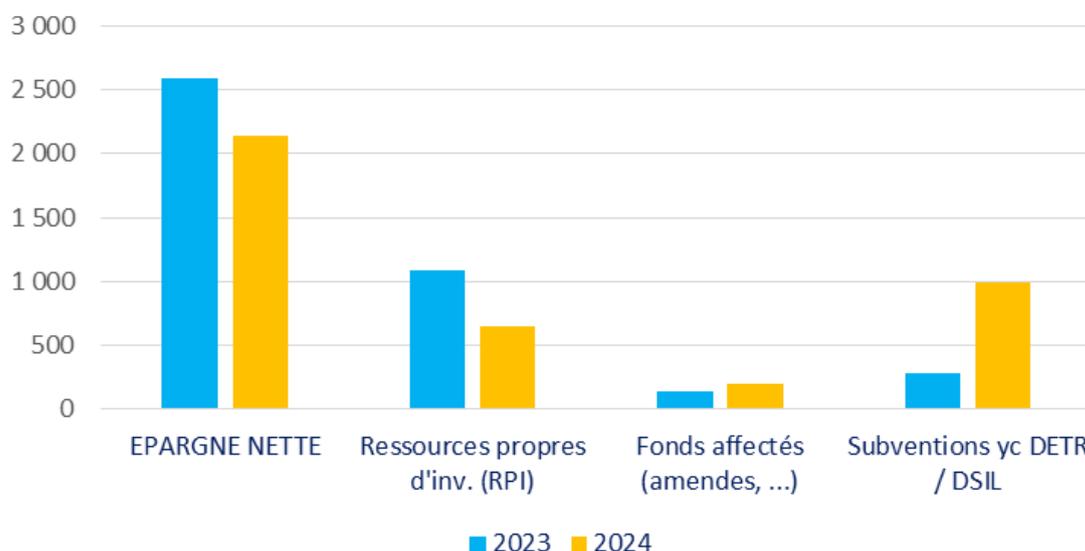
La réalisation d'un emprunt en 2024 n'est pas prévue au moment de la réalisation du rapport. La réalisation de deux emprunts fin 2022 avait permis à la ville d'emprunter pour le financement du pôle petite enfance sans attendre que les taux, en cours de hausse, ne rendent le recours à l'emprunt trop onéreux. La tendance étant de nouveau à la baisse pour les taux depuis le début de l'année, la ville pourrait décaler la réalisation d'un emprunt sur les exercices ultérieurs afin de bénéficier de meilleures conditions financières.

Sur 2024, les principales opérations d'investissements payées au moment de la réalisation du rapport sont les suivantes :

- Subvention d'équipement à la SEM de Sorgues de 100 000 € pour l'opération la Calade.
- Pôle petite enfance : 2,6 millions d'euros.
- Travaux dans les écoles : 519 000 € (dont 257 000 € de travaux d'isolation thermique des façades et de la toiture terrasse à l'école Le Parc).
- Aménagement du parvis du parc municipal : 319 000 €.
- Aménagement d'un préau et construction d'une extension attenante au Château Pamard : 267 000 €.
- Acquisition et travaux aménagement de l'immeuble 30 cours de la République en locaux professionnels : 233 000 €.

Au moment de la rédaction du rapport, certaines de ces opérations ne sont pas terminées et donneront lieu à des paiements supplémentaires sur 2024.

## Evolution du financement de l'investissement



## LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE

La commune de Sorgues est membre de la CASC (Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat).

A ce titre, des flux financiers directs existent entre les deux entités :

La CASC est un EPCI à fiscalité propre. Elle perçoit l'impôt économique pour financer ses compétences (économique, voirie, espaces verts, droit du sol, OM...). La différence entre le montant des recettes et celui des dépenses est reversée à la ville sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Depuis 2023, le montant de l'AC perçu par la ville de Sorgues annuellement est fixé à 8 726 747 euros. Ce montant tient compte des derniers transferts de compétences réalisés tels que la mobilité et la politique de la ville.

L'évolution de l'AC est représentative des liens étroits et en évolution constante que la ville entretient avec sa Communauté d'Agglomération. Par délibération en date du 28 octobre dernier, la CASC a acté la modification de ses statuts afin d'ajouter à ses compétences facultatives sa participation à une convention France Services. Les coûts de la Maison France Services de Sorgues étant actuellement à la charge entière de la ville de Sorgues, cela devrait aboutir sur 2025 à une modification du montant des AC (dont le montant sera connu après la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Autres recettes perçues en 2024 par la ville en provenance de la CASC :

- 1 800 € de loyer pour les locaux situés au 1, Place du Général de Gaulle.
- 59 641 € (au moment de la rédaction du rapport) de remboursement par la CASC de coût salarial d'agents mis à disposition montrant là aussi les liens existants pour l'exercice des compétences et permettant l'accomplissement des missions de service public des deux entités (les compétences concernées sont relatives à la politique de la ville, à la mobilité, à l'assainissement, et à la part prévention des ressources humaines).

Les montants versés à la CASC par la ville :

- 184 207,51 € de reversement de taxe d'aménagement perçue en 2023 et correspondant à 40% du montant encaissé par la ville de Sorgues en 2023. La ville a délibéré pour reverser à la CASC 40% de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit en conformité avec l'article L331-2 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ..., compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences. Ce reversement ayant pour but le financement d'équipements publics, il sera tenu compte de son montant si d'autres fonds de concours d'investissement venaient à être versés sur les années futures à la CASC.
- 9 000 euros au titre du contrat de ville pour l'action menée par la CASC liée au programme de réussite éducative.

Il est à noter que la sortie de la ville de son ancienne intercommunalité la CCPRO n'est pas encore actée comptablement.

Le Tribunal administratif de Nîmes, dans sa décision du 16 novembre 2021, a annulé les arrêtés des 29 mai et 8 octobre 2019 du Préfet de Vaucluse relatifs à la répartition des biens et du solde de l'encours de la dette entre la CCPRO et les communes de Sorgues et de Bédarrides. Le Tribunal a également enjoint le Préfet de Vaucluse de prendre un nouvel arrêté dans un délai de quatre mois à compter de la notification de son jugement. L'appel du Préfet a été rejeté par la Cour Administrative d'Appel.

Le Préfet a pris un nouvel arrêté en date du 17 octobre 2024. Aussi au moment de la rédaction du rapport, des réunions, avec la CCPRO et la DGFIP, sont en cours afin de déterminer ses modalités d'application comptable et financière. De plus, l'arrêté est actuellement susceptible de recours.

Pour cette raison, au vu des incertitudes sur ce sujet, la prospective de la ville n'intègre pas de prévisions relatives à la sortie de la ville de la CCPRO. Le budget supplémentaire devrait être à même d'intégrer les écritures comptables nécessaires.

## L'EVOLUTION PATRIMONIALE

### Au titre de l'exercice 2024

Des acquisitions aux Griffons ont été réalisées pour un montant de 53 550 €.

L'immeuble au 30 cours de la république, qui fait l'objet de travaux de transformation en locaux professionnels dans le cadre d'une action visant à accueillir des professionnels de santé sur le territoire de Sorgues, a été préempté pour 190 000 €.

Des terrains à la Lionne ont été acquis pour 19 325 €.

L'acquisition d'une maison d'habitation, située rue du Château à Sorgues en vue de sa démolition pour remplacement par des places de parking, a également été réalisée pour 170 000 €.

Des acquisitions aux Griffons pour 260 000 € ont fait l'objet de délibérations au conseil municipal d'octobre.

Au moment de la rédaction du rapport, on ne note pas de recettes importantes relatives à des cessions.

### Au titre de l'exercice 2025

Un budget d'environ 250 000 € devrait être inscrit au budget 2025 pour la réalisation des acquisitions immobilières prévues par la ville notamment dans le vieux Sorgues. La politique de redynamisation du centre-ville reste une des priorités de la ville. Elle doit pouvoir être réactive et bénéficier des opportunités se présentant dans ce domaine l'évolution du marché de l'immobilier impactant les décisions et choix des vendeurs.

Les acquisitions aux Griffons devraient se poursuivre au gré des possibilités l'objectif restant à terme la démolition d'une grande partie de l'ensemble immobilier les griffons puis un réaménagement complet du lieu.

170 000 euros de recettes de cessions sont prévues au budget 2025 pour la vente de la maison située avenue Jean Cocteau dont l'estimation a été revue à la baisse au vu des travaux à réaliser par d'éventuels acquéreurs et de l'état du marché immobilier.

## **LE BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE**

Le résultat global de clôture de 2024 devrait être nul bénéficiant, comme chaque année, d'une subvention d'équilibre versée depuis le budget principal de la ville.

Sur les exercices antérieurs à 2023, le résultat global de clôture affichait un résultat excédentaire traduisant le résultat positif de la section d'investissement. La cuisine centrale ayant dû procéder sur les derniers exercices à des investissements importants, elle ne dispose à ce jour plus d'excédent sur sa section d'investissement.

### **La section de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement pourraient augmenter d'environ 10% soit 100 000 € par rapport à l'exercice 2023.

Sur l'exercice 2023, les hausses constatées s'expliquaient par les tensions inflationnistes extrêmes touchant les prix des denrées alimentaires et de l'énergie mais également l'augmentation des prestations réalisées. L'augmentation 2024 serait directement liée à la hausse des charges de personnel.

- les fluides : ils pourraient diminuer par rapport à 2023 notamment sous l'effet de la diminution du coût des factures d'électricité.

- les dépenses d'alimentation : elles se stabiliseraient voire baisseraient sous l'effet :  
- du ralentissement de la poussée inflationniste sur les prix de certaines denrées alimentaires connu en 2023.

- de la rationalisation de la gestion du stock des denrées alimentaires.  
- de l'ajustement des repas proposés notamment dans les cantines scolaires afin de satisfaire aux exigences réglementaires imposées (notamment par la loi Egalim) tout en tenant compte du coût de certaines denrées (celles aux prix trop conséquents ayant pu être remplacées par des denrées à l'apport nutritionnel identique mais au coût moindre).

- du renforcement des mesures anti-gaspillage déjà existantes afin de diminuer encore les quantités qui finissent jetées car non consommées (sur les repas des scolaires).

- les charges de personnel : leur coût augmenterait de 40% sous l'effet de la modification du calcul des personnels mis à disposition de la cuisine centrale par le budget principal. Ce changement dans le calcul permet de comptabiliser le coût de tous les agents affectés à la cuisine centrale y compris le personnel administratif et les services supports.

Les produits de la vente des repas (crèches incluses) pourraient connaître une bonne dynamique en 2024 représentant environ 650 000 € de recettes.

La part des produits liés à la vente des repas dans le total des recettes de fonctionnement pourrait diminuer par rapport à 2024 rendant la majoration de la subvention d'équilibre indispensable. Les recherches d'économies actées en dépenses ne sont pas compensées par la hausse des charges de personnel et le dynamisme des recettes. La tarification de celle-ci vise à permettre l'accessibilité de tous aux prestations et notamment aux cantines scolaires.

De manière mécanique, la part de la subvention d'équilibre dans le financement de ce budget annexe pourrait augmenter en 2024 à la fois en valeur et en part du financement du budget.

Pour l'exercice 2025, le budget de la cuisine centrale va devoir s'équilibrer avec des dépenses de denrées alimentaires et de personnel représentant plus de 85% des dépenses de la section. Le dynamisme des recettes des prestations dépendra de celui des prestations réalisées une modification des tarifs n'étant pas prévue sur l'exercice à venir.

### **La section d'investissement :**

Sur 2024, les dépenses d'équipement devraient s'élever au maximum à 40 000 € urgences incluses.

Les dépenses déjà réalisées au moment de la rédaction du présent document sont les suivantes :

- Acquisition d'un deuxième four pour 29 000 euros (suite au premier changement réalisé en 2023).
- Remplacement d'une sonde à cœur pour cellule de refroidissement pour 1 100 €.

Depuis 2021, les dépenses d'investissement de la cuisine centrale, après plusieurs exercices avec des montants de dépenses faibles, sont en augmentation passant de 15 000 euros en 2021 à 43 000 euros en 2023. Cela révèle l'usure de matériels acquis pour certains lors de la mise en service de la cuisine centrale.

Une réflexion sur la rénovation de la cuisine centrale est en cours incluant :

- l'acquisition de matériels type cellules de refroidissement, chariots porte-bacs, réfrigérateurs professionnels pour un montant estimatif de 16 000 € HT.
- Le remplacement des deux sauteuses professionnelles pour un coût estimé de 32 000 € HT.

Ces dépenses seront budgétées sur les exercices à venir et posent la question de leur financement par le biais de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville.

Des rénovations concernant le bâtiment de la cuisine centrale pourraient également être actées au budget principal de la ville.

Ce budget n'a pas de dette actuellement.

**ANALYSE PROSPECTIVE DU BUDGET**  
**PRINCIPAL**

La situation financière de la ville à l’horizon de 2028 est proposée. Comme toute prospective, elle est réalisée en s’appuyant à la fois sur une constatation des variations passées et des hypothèses sur celles à venir. La prospective est un exercice indispensable mais ses résultats doivent être interprétés avec prudence tant les facteurs l’influençant sont nombreux et imprévisibles (comme l’actualisation des bases fiscales, les variations du point d’indice, les taux d’intérêts, les dotations de l’Etat...). Aussi, il convient de retenir les grandes masses.

De plus, le contexte national et international et le vote en cours de la loi de finances pour 2025 dans un climat tendu vont impacter la réalisation des budgets des collectivités mais leurs effets ne sont pas tous connus au moment de la rédaction du rapport ni même tous possibles à anticiper.

La prospective proposée est la suivante :

### Chaîne de l'épargne

k€	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement courant	28 315	28 168	28 521	28 877	29 236
- Charges de fonctionnement courant	25 359	25 100	25 051	25 460	25 878
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>2 957</b>	<b>3 069</b>	<b>3 470</b>	<b>3 417</b>	<b>3 358</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>19</b>	<b>- 5</b>	<b>- 5</b>	<b>- 5</b>	<b>- 5</b>
= Produits exceptionnels larges*	42	10	10	10	10
- Charges exceptionnelles larges	23	15	15	15	15
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>2 976</b>	<b>3 064</b>	<b>3 466</b>	<b>3 412</b>	<b>3 353</b>
- Intérêts	114	96	166	161	164
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>2 861</b>	<b>2 968</b>	<b>3 300</b>	<b>3 251</b>	<b>3 190</b>
- Capital	719	733	589	590	629
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>2 142</b>	<b>2 235</b>	<b>2 711</b>	<b>2 661</b>	<b>2 561</b>

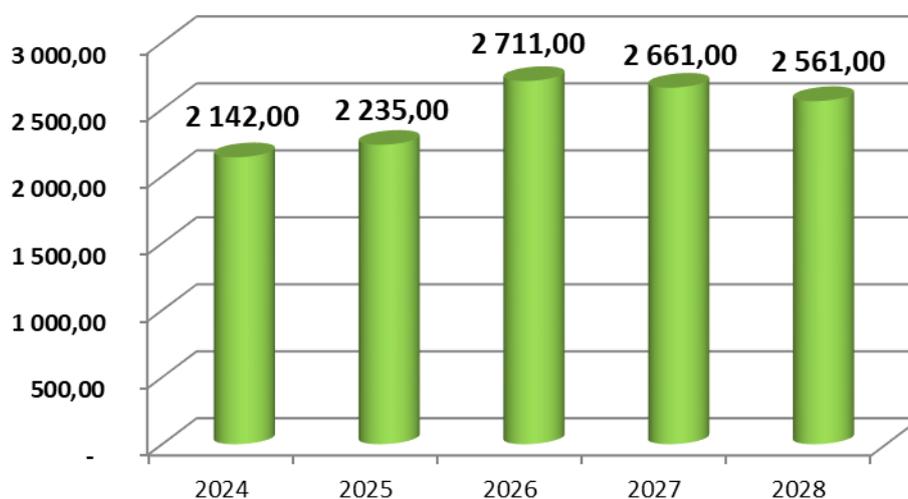
*\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)*

Le scénario acte une stabilisation de l’excédent brut courant en 2025. La ville sera toujours sous l’effet de ses contrats d’électricité et de gaz passés fin 2022 en plein choc inflationniste.

A partir de 2026, les soldes d’épargne connaîtraient une nette amélioration la prospective étant bâtie en anticipant sur une baisse du coût des fluides sans toutefois revenir à la situation antérieure au choc inflationniste.

L’épargne nette atteindrait en 2028 le montant de 2,5 millions d’euros soit son niveau de 2023. Un recours modéré à l’emprunt, couplé à l’autofinancement, permettrait la réalisation de 5,7 millions d’euros de dépenses d’équipement par an sur 2025 à 2028 soit un niveau d’investissement conséquent.

## Epargne nette en K€



### Les hypothèses de la prospective

Les hypothèses suivantes sont retenues sur cette prospective :

#### *- En recettes :*

- Cette année encore, les taux des impôts ménages seraient inchangés. Pour rappel, la ville agit uniquement sur le taux des taxes foncières bâties et non bâties (et dans une moindre mesure la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) depuis la réforme ayant supprimée la taxe d'habitation.
- L'évolution nominale des bases nettes d'imposition de foncier bâti est actée à 2,5% sur la période au sein de la prospective. Cela traduit à la fois une réduction de l'inflation mais également une anticipation sur les constructions neuves peu dynamique.
- L'attribution de compensation versée par la CASC passerait à 8 660 747 € € à partir de 2025 du fait du transfert de la compétence lié à l'espace France Services (soit une diminution de 66 000 €).
- La dotation globale de fonctionnement resterait stable autour 1,5 M€ sur la période avec un effet de structure dans lequel la dotation de solidarité urbaine compenserait la diminution de la dotation forfaitaire.
- L'attribution du FPIC resterait à zéro et la ville serait contributrice à hauteur d'environ 290 000 € par an.
- Le produit des services évoluerait de 1,7% par an environ sans création de nouveaux services.
- Un volume d'emprunt de 4,3 M€ est prévu sur la période 2025 à 2028. Il s'agit plus d'un montant indicatif du volume d'emprunt que la collectivité peut contracter si elle réalise toutes les dépenses.

#### *- En dépenses :*

La prospective prévoit la stabilisation des charges de fonctionnement :

- Au chapitre 011, il est anticipé la stabilité sur 2025 puis la baisse en 2026 sous l'effet principal du prix des fluides. L'anticipation est basée sur la passation de nouveaux contrats d'électricité et de gaz à partir de 2026 dont les conditions tarifaires seront meilleures que le contrat actuel (sans toutefois revenir aux tarifs d'avant le choc inflationniste). De plus, les effets des rénovations thermiques entreprises sur les bâtiments communaux dans le cadre de la transition énergétique couplé aux actions entreprises sur les températures des bâtiments communaux devraient avoir un effet favorable sur les consommations.

Une possible augmentation du coût des assurances est prévue sur la période au vu du contexte actuel et des hausses déjà subies par la ville pour s'assurer.

Les autres dépenses de fournitures et services évolueraient sur une tendance de 1,8% sur la période à niveau de qualité du service public inchangé mais sans mise en place de nouvelles prestations.

- Au chapitre 012, la hausse serait maîtrisée à 1,1 % par an sur la période 2025 à 2028 sous plusieurs effets. Tout d'abord, afin de limiter les dépenses de fonctionnement, la collectivité ne prévoit pas de création nette de poste sur la période. Les départs à la retraite ne seront pas automatiquement remplacés ce qui doit s'accompagner d'une réorganisation des services déjà mise en place sur 2024. Il n'est de plus pas prévu de création de nouveaux services sur la période et les charges de personnel correspondant au fonctionnement de l'Espace France Services seraient transférées à la CASC dans le cadre de sa prise de compétence.

La prospective inclut les hausses liées au GVT et également à des revalorisations du point d'indice qui pourraient être accordées par le gouvernement.

- Les charges de gestion courante du chapitre 65 augmenteraient de 0,2% sur la période. La ville, tout en continuant à apporter son soutien financier à ses partenaires, maîtrisera ses participations. La subvention annuelle au CCAS serait stable. La participation obligatoire au SDIS augmenterait de 1,8% par an.

- La sortie de la ville de la CCPRO n'est pas intégrée sur 2025 dans la prospective. L'application de l'arrêté de 2024 aurait peu d'effet sur l'équilibre global des flux.

#### La section d'investissement :

Pour 2025, le montant total des dépenses d'investissement (hors dette) retenu dans la prospective est d'environ 7,5 M€. Les principales opérations budgétées à ce jour sont :

- Le pôle petite enfance en fonction de l'avancement des travaux.
- 250 000 € d'acquisitions immobilières diverses notamment dans le cadre de la redynamisation du centre-ville.
- Le solde viendra financer des travaux d'isolation des bâtiments communaux afin de diminuer leur consommation énergétique dans un objectif de développement durable et de diminution des factures de fluides.

Le budget principal fonctionne avec des autorisations de programme afin d'étaler la charge d'opérations importantes et pluriannuelles sur plusieurs exercices. Le tableau ci-dessous les présente pour 2025 et les années suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	DONT CREDITS DE PAIEMENT EXERCICES ULTERIEURS
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
POLE PETITE ENFANCE	400 000,00 €	141 044,00 €	
	7 900 000,00 €	1 323 404,01 €	
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTAGE BATIMENTS COMMUNAUX	145 754,00 €		
AVANCE DE TRESORERIE A LA SPL OPERATION AMENAGEMENT DU STADE CHEVALIER	600 000,00 €		
REVISION GENERALE DU PLU	98 415,00 €	27 415,00 €	
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES	653 973,63 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 998 142,63 €</b>	<b>1 591 863,01 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

Il n'est pas prévu d'affecter un emprunt. Aussi, un éventuel emprunt serait réparti proportionnellement aux dépenses d'investissement.

#### La section de fonctionnement :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'AE (autorisations d'engagement) sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	DONT CREDITS DE PAIEMENT EXERCICES ULTERIEURS
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	429 975,70 €	89 974,20 €	90 062,18 €
ASSURANCES	1 180 372,71 €	330 000,00 €	200 000,00 €
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	76 265,28 €
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	3 230 000,00 €	1 357 722,31 €	- €
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	3 212 795,86 €	1 511 265,13 €	- €
PROGRAMMATION CULTURELLE 2024/2025	117 850,00 €	70 846,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>8 311 791,71 €</b>	<b>3 383 273,88 €</b>	<b>366 327,46 €</b>

La page suivante présente la chaîne de financement qui est le résultat de la prospective.

## Chaîne du financement - Montant

k€	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Produits fonctionnement courant strict</b>	<b>28 183</b>	<b>28 034</b>	<b>28 384</b>	<b>28 738</b>	<b>29 095</b>
Impôts et taxes (73 sauf 731)	8 727	8 661	8 661	8 661	8 661
Attribution Compensation reçue	8 727	8 661	8 661	8 661	8 661
Attribution FPIC	0	0	0	0	0
Solde impôts et taxe	0	0	0	0	0
Fiscalité locale (731)	12 273	12 607	12 908	13 217	13 533
Contributions Directes	11 026	11 309	11 588	11 874	12 168
Taxe additionnelle DMTO	560	600	611	621	632
Taxe locale sur la publicité extérie	150	153	155	158	161
Taxe électricité	487	496	504	513	522
Solde fiscalité locale	50	50	50	50	50
Dotations et participations	4 804	4 475	4 491	4 501	4 507
DGF	1 628	1 556	1 511	1 460	1 404
FCTVA fct	13	0	0	0	0
Compensations fiscales	1 360	1 404	1 442	1 481	1 522
Compensations pertes de bas	0	0	0	0	0
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0
Dotation filet de sécurité	300				
Solde participations diverses	1 502	1 515	1 538	1 559	1 581
Autres produits de fct courant	2 380	2 291	2 325	2 359	2 394
Produits des services	1 484	1 408	1 433	1 458	1 484
Produits de gestion	896	883	892	901	911
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	132	134	137	139	141
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>28 315</b>	<b>28 168</b>	<b>28 521</b>	<b>28 877</b>	<b>29 236</b>
Produits exceptionnels larges	42	10	10	10	10
Produits financiers divers	19	0	0	0	0
Produits exceptionnels	23	10	10	10	10
<b>Produits de fonctionnement (B)</b>	<b>28 357</b>	<b>28 178</b>	<b>28 531</b>	<b>28 887</b>	<b>29 246</b>
<b>Charges fonctionnement courant strict</b>	<b>25 062</b>	<b>24 808</b>	<b>24 660</b>	<b>25 072</b>	<b>25 490</b>
Charges à caractère général	5 930	5 907	5 431	5 529	5 629
Charges de personnel	15 500	15 380	15 649	15 923	16 202
Autres charges de gestion couran	3 632	3 521	3 580	3 620	3 660
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	297	292	391	389	387
Contributions fiscales (FPIC, ...)	292	292	291	289	287
Solde atténuations de produits	5	0	100	100	100
<b>Charges de fonctionnement courant (C)</b>	<b>25 359</b>	<b>25 100</b>	<b>25 051</b>	<b>25 460</b>	<b>25 878</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)</b>	<b>2 957</b>	<b>3 069</b>	<b>3 470</b>	<b>3 417</b>	<b>3 358</b>
Charges exceptionnelles larges	23	15	15	15	15
Frais financiers divers	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	23	15	15	15	15
<b>Charges de fct. hors intérêts (D)</b>	<b>25 381</b>	<b>25 114</b>	<b>25 065</b>	<b>25 475</b>	<b>25 893</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (B-D)</b>	<b>2 976</b>	<b>3 064</b>	<b>3 466</b>	<b>3 412</b>	<b>3 353</b>
Intérêts (E)	114	96	166	161	164
<b>Charges de fonctionnement (F = D+E)</b>	<b>25 496</b>	<b>25 210</b>	<b>25 231</b>	<b>25 636</b>	<b>26 056</b>
		-1,12%	0,08%	1,60%	1,64%
<b>EPARGNE BRUTE (G = B-F)</b>	<b>2 861</b>	<b>2 968</b>	<b>3 300</b>	<b>3 251</b>	<b>3 190</b>
Capital (H)	719	733	589	590	629
<b>EPARGNE NETTE (I = G-H)</b>	<b>2 142</b>	<b>2 235</b>	<b>2 711</b>	<b>2 661</b>	<b>2 561</b>
Dépenses d'investissement hors dett	8 447	7 912	5 721	4 700	4 550
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>8 447</b>	<b>7 912</b>	<b>5 721</b>	<b>4 700</b>	<b>4 550</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 142</b>	<b>2 235</b>	<b>2 711</b>	<b>2 661</b>	<b>2 561</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	645	1 564	1 941	1 013	993
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	200	150	150	150	150
Subventions yc DETR / DSIL	997	650	800	200	200
Emprunt	0	2 928	254	540	645
Variation du résultat global de clôture	- 4 463	- 385	135	- 136	0
<b>Résultat Global de Clôture (RGC)</b>	<b>1 885</b>	<b>1 500</b>	<b>1 635</b>	<b>1 499</b>	<b>1 499</b>

## Les différentes recettes

### Produits fiscaux

k€	2024	2025	2026	2027	2028
Produit Taxe Habitation	163	166	169	172	175
Produit Foncier Bâti	10 659	10 936	11 209	11 490	11 777
Produit Foncier Non Bâti	154	157	159	162	165
<b>Produit 3 taxes ménages</b>	<b>10 976</b>	<b>11 259</b>	<b>11 538</b>	<b>11 824</b>	<b>12 118</b>

La prospective ne prévoit pas de hausse des taux d'impôts, cependant il existe une évolution de la valeur des bases fiscales votées par le parlement pour tenir compte de l'inflation qui donne une dynamique aux recettes fiscales.

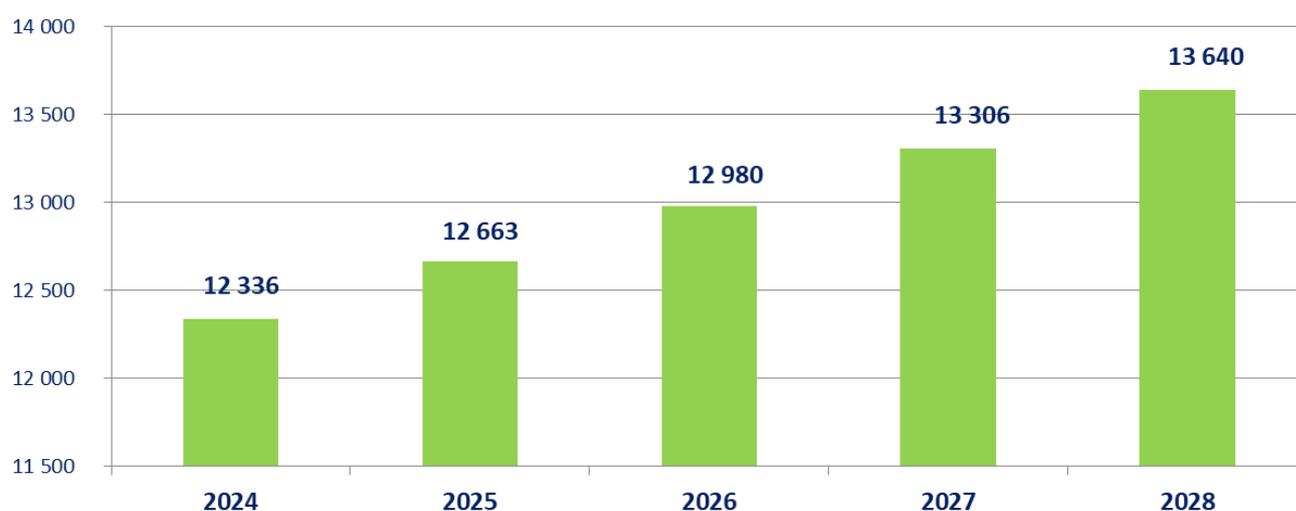
Celles-ci passeraient de 10,9 M€ en 2024 à 12 M€ en 2028 (soit une évolution moyenne annuelle de 2,5% sur la période) par la seule dynamique des bases (physiques et actualisées par la loi des finances). L'inconnue au moment de la rédaction du rapport concerne le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui sera retenu. L'application de l'indice des prix à la consommation harmonisé pourrait conduire à une hausse de 1,8% en 2025.

L'évolution des bases physiques est réalisée principalement grâce aux constructions neuves sur lesquelles la prudence est de mise au vu du contexte actuel d'investissement pour les ménages. Le dispositif "Foncier innovant", mis en place par la DGFIP, utilisant images satellite et intelligence artificielle pour détecter des non-déclarations de piscines auprès de l'administration fiscale devrait se déployer sur le bâti isolé et pourrait faire évoluer les bases positivement.

### Produits fiscaux y compris compensations

k€	2024	2025	2026	2027	2028
Produit et compensations TH	163	166	169	172	175
Produit et compensations FB	12 003	12 323	12 634	12 955	13 283
Produit et compensations FNB	170	173	176	179	182
<b>Produits et compensations ménages</b>	<b>12 336</b>	<b>12 663</b>	<b>12 980</b>	<b>13 306</b>	<b>13 640</b>

### Produit fiscal y compris compensations en K€

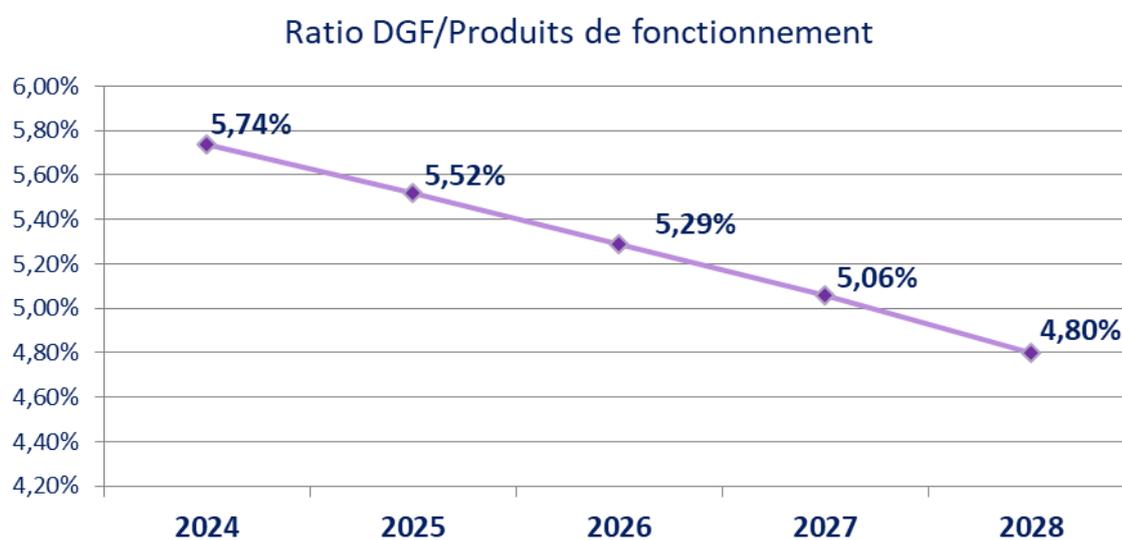


Les dotations constituent l'autre grosse source de financement de la ville notamment la dotation forfaitaire.

### DGF et Fonds de péréquation

k€	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation forfaitaire (DF)	712	579	497	412	324
+ DSU	917	977	1 013	1 048	1 081
= DGF (A)	1 628	1 556	1 511	1 460	1 404

Il est anticipé une poursuite de la dégradation de la dotation.



## Encours de dette au 31/12

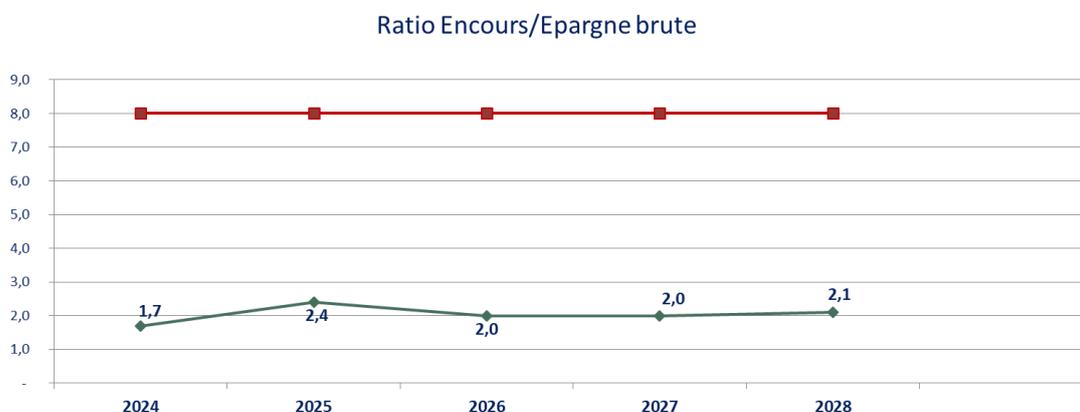
k€	2024	2025	2026	2027	2028
<b>= Encours</b>	<b>4 805</b>	<b>7 000</b>	<b>6 665</b>	<b>6 615</b>	<b>6 632</b>
/ Epargne brute	2 861	2 968	3 300	3 251	3 190
<b>= Encours corrigé / Epargne brute</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>
Encours corrigé par habitant	248,4	360,0	341,0	336,7	335,9
Encours/hab moyenne de la strate 2022	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0

Le coût des emprunts, qui était reparti à la hausse depuis 2022, est de nouveau à la baisse depuis 2024. Cependant, les incertitudes actuelles liées aussi bien au contexte international (effets à venir des élections présidentielles américaines) que national (vote du projet de loi de finances 2025) pourrait venir modifier cette tendance rendant les prévisions sur ce sujet peu sûres.

La prospective anticipe en 2028 un encours de la dette à 6,6 M€. Ce volume correspond à une durée théorique de remboursement d'un peu plus de 2 ans. Dans ce scénario, la collectivité limite volontairement sa capacité à recourir à l'emprunt pour limiter les tensions sur sa section de fonctionnement. On peut toutefois constater que l'encours par habitant resterait bien inférieur à celui de la moyenne des communes de même strate démographique. En effet, le ratio encours par habitant augmenterait de façon mécanique à 335,9 € par habitant en 2028 tout en restant malgré tout inférieur à celui de la moyenne de la strate de 800 € en 2022.

Sur cette même période, l'amélioration des soldes d'épargne compenserait l'accroissement du volume d'emprunt permettant de maintenir le ratio de la durée théorique de remboursement de la dette à 2.

Il est précisé que ce montant de 6,6 M€ d'encours ne constitue pas une limite infranchissable pour la ville mais plus un souhait d'arbitrage sur le coût de financement des investissements.



Le financement des dépenses d'investissement se présente de la manière suivante :

#### Financement de l'investissement - Montants

k€	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement hors dette	8 447	7 912	5 721	4 700	4 550
Dépenses d'équipement	8 447	7 558	4 855	4 700	3 750
Dépenses directes d'équipement	7 847	7 458	4 855	4 700	3 750
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	600	100	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	0	354	866	0	800
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>8 447</b>	<b>7 912</b>	<b>5 721</b>	<b>4 700</b>	<b>4 550</b>
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>3 984</b>	<b>7 527</b>	<b>5 856</b>	<b>4 564</b>	<b>4 550</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 142</b>	<b>2 235</b>	<b>2 711</b>	<b>2 661</b>	<b>2 561</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	645	1 564	1 941	1 013	993
FCTVA	440	1 094	941	613	593
Produits des cessions	5	170	100	100	100
Diverses RPI	200	300	900	300	300
Fonds affectés (amendes, ...)	200	150	150	150	150
Subventions yc DETR / DSIL	997	650	800	200	200
Emprunt	0	2 928	254	540	645
Variation du résultat global de clôture	- 4 463	- 385	135	- 136	0

Hormis la dette, les autres leviers du financement des dépenses d'investissement sont les ressources propres d'investissement (RPI) ainsi que les subventions et l'excédent de clôture.

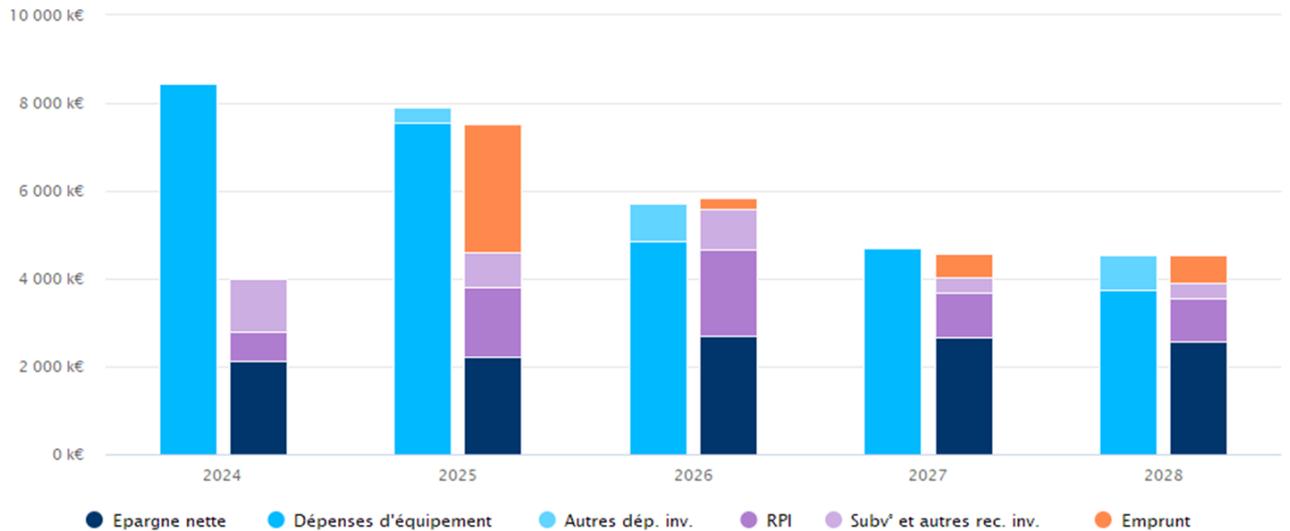
Sur la période, la ville pourrait compter sur un volume moyen annuel d'épargne de 2,5 millions d'euros pour financer ses investissements. Le recours à l'emprunt serait nécessaire sur 2025 à hauteur d'environ 3 millions d'euros pour financer un volume d'investissement hors remboursement de la dette de presque 8 millions d'euros.

Le FCTVA est anticipé à un niveau élevé à la hauteur des investissements prévus et malgré la baisse de son taux à compter de 2025 prévu par la loi de finances 2025.

Les cessions sont estimées à un volume moyen de 100 000 € par an hors projets spécifiques. En 2025, la cession d'une maison d'habitation est anticipée pour une recette de 170 000 €.

Enfin, le volume des subventions devrait augmenter du fait notamment des subventions qui viendront financer le pôle petite enfance... Les recherches de partenaires de financement constituent actuellement une priorité dans un contexte financier tendu pour les collectivités où toute attribution de subvention permet de minorer le recours à l'emprunt.

Financement de l'investissement 2024 à 2028 :



La part de l'épargne nette dans le financement de l'investissement sur la période 2024 à 2028 se stabiliserait du fait de la sortie de l'effet ciseau dans lequel se trouve la ville depuis 2023. Cette sortie est permise par la fin du choc inflationniste et la mise en place de multiples mesures visant au maintien des services rendus et de leur qualité tout en contrôlant les coûts.

Les ressources propres seraient principalement liées à l'évolution du FCTVA.

Le recours à l'emprunt serait nécessaire en 2025 à hauteur de 3 millions d'euros.

Bien entendu, de nombreux facteurs viendront modifier cette prospective notamment les ventes ou acquisitions liées à des opportunités non prévues, les subventions obtenues, les évolutions salariales décidées par l'Etat, les mesures gouvernementales de restriction des recettes, le contexte international et bien-sûr les choix de la collectivité.

La ville, en réorientant ses choix et ses actions, mais aussi la manière de les réaliser, a été en capacité d'absorber le choc financier inflationniste du fait de sa bonne santé financière au moment de sa survenance.

Il convient ici de retenir les grandes masses financières et les orientations actées pour les exercices à venir :

- Restauration de l'épargne nette à un niveau prudent par une gestion encore plus maîtrisée et contrôlée des dépenses de fonctionnement.
- Réalisation d'un programme d'investissement ayant vocation à s'inscrire à la fois dans un processus de développement durable, de développement de la ville et de son attractivité tout en tenant compte d'un contexte national et international dégradé.

# **ANNEXES**

## DETTE DU BUDGET PRINCIPAL (sans réalisation d'emprunt en 2024)

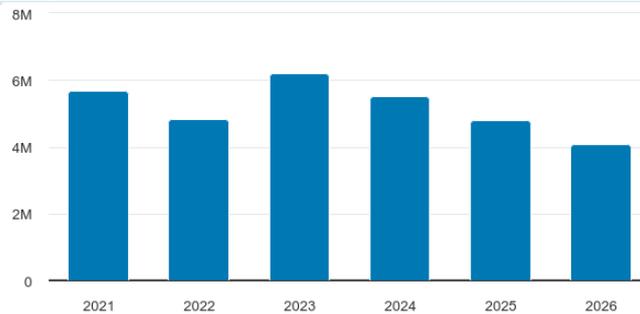
### Caractéristiques de la dette au 01/01/2025

Encours **4 804 975,07**  
Taux actuariel \* **2,12%**

Nombre d'emprunts \* **7**  
Taux moyen de l'exercice **2,06%**

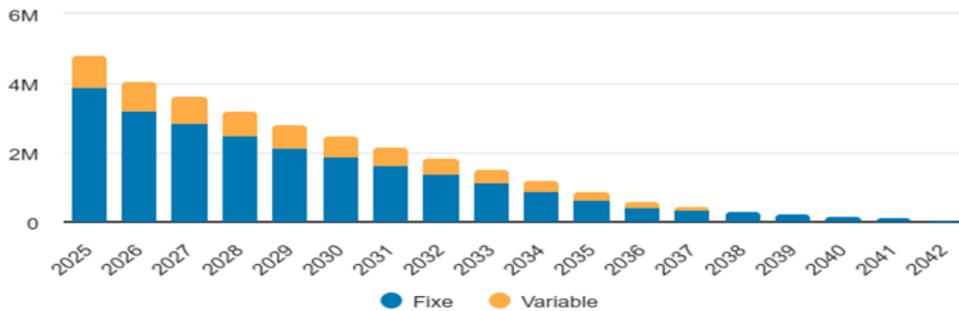
*\* tirages futurs compris*

### Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

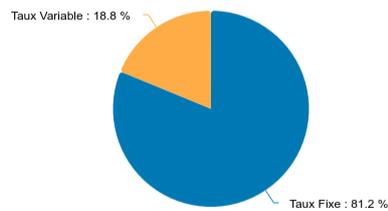


### Profil d'extinction de la dette

#### Extinction de l'encours

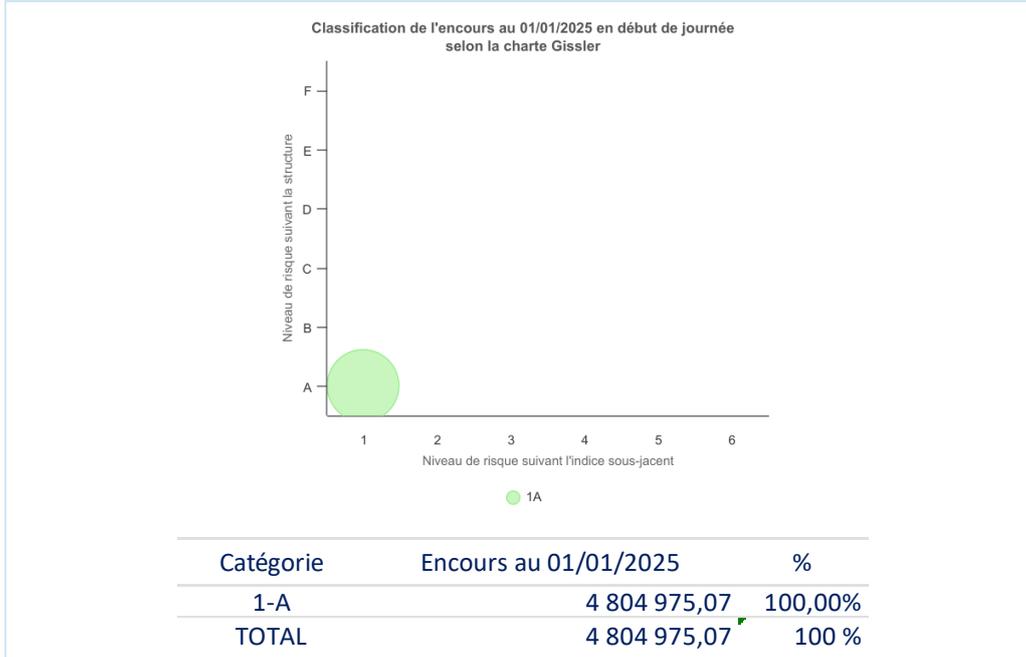


### Types de Taux

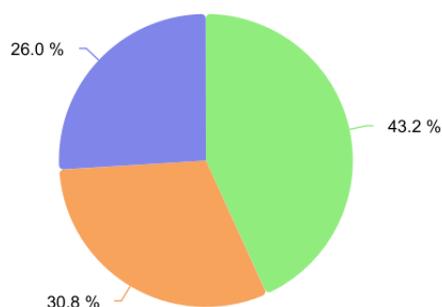


Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	4 804 975,07	829 739,79	96 725,11	2,06%	2,12%	733 014,68	829 739,79
2026	4 071 960,39	510 327,97	79 017,02	2,01%	2,05%	431 310,95	510 327,97
2027	3 640 649,44	485 000,12	70 611,06	2,01%	2,05%	414 389,06	485 000,12
2028	3 226 260,38	480 761,40	62 347,67	2,02%	2,05%	418 413,73	480 761,40
2029	2 807 846,65	364 407,85	55 181,97	2,05%	2,05%	309 225,88	364 407,85
2030	2 498 620,77	363 727,78	50 273,87	2,11%	2,11%	313 453,91	363 727,78
2031	2 185 166,86	363 030,51	45 249,69	2,20%	2,18%	317 780,82	363 030,51
2032	1 867 386,04	362 358,97	40 156,44	2,32%	2,28%	322 202,53	362 358,97
2033	1 545 183,51	361 582,82	34 839,84	2,48%	2,41%	326 742,98	361 582,82
2034	1 218 440,53	360 831,44	29 447,27	2,76%	2,62%	331 384,17	360 831,44
2035	887 056,36	307 307,08	24 018,57	3,20%	2,97%	283 288,51	307 307,08
2036	603 767,85	150 816,31	19 090,25	3,44%	3,49%	131 726,06	150 816,31
2037	472 041,79	149 991,45	14 433,08	3,42%	3,48%	135 558,37	149 991,45
2038	336 483,42	89 207,87	10 193,26	3,40%	3,45%	79 014,61	89 207,87
2039	257 468,81	69 116,24	7 979,93	3,39%	3,44%	61 136,31	69 116,24
2040	196 332,50	69 116,24	5 874,66	3,41%	3,44%	63 241,58	69 116,24
2041	133 090,92	69 116,24	3 696,87	3,40%	3,45%	65 419,37	69 116,24
2042	67 671,55	69 115,66	1 444,11	3,39%	3,45%	67 671,55	69 115,66

### Charte Gissler

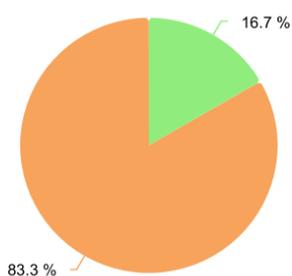


## Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
C.R.C.A.	-	43,20	2 075 744,35
SOCIETE GENERALE	-	30,81	1 480 273,43
CAISSE D'EPARGNE	-	25,99	1 248 957,29
<b>TOTAL</b>			<b>4 804 975,07</b>

## Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	800 635,04
10 - 20 ans	4 004 340,03
<b>TOTAL</b>	<b>4 804 975,07</b>

## Répartition par périodicité

Périodicité	Encours	%	Nb de contrats
Année(s)	244 591,74	5,09%	1
Semestre(s)	0,00	0,00%	0
Trimestre(s)	4 560 383,33	94,91%	6
Mois	0,00	0,00%	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 804 975,07</b>		<b>7</b>

## RESSOURCES HUMAINES

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2020/2021/2022/2023/2024 :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Estimé au 31/12/2024	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	22	22,00	22	21,70	22	21,70	27	25,65	26	25,25
B	56	54,65	52	50,90	62	60,57	63	61,57	61	59,57
C	248	241,68	250	242,38	224	217,47	229	220,98	232	226,34
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>318,33</b>	<b>324</b>	<b>314,98</b>	<b>308</b>	<b>299,74</b>	<b>319</b>	<b>308,20</b>	<b>319</b>	<b>311,16</b>

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national en fonction publique territoriale, la répartition moyenne est la suivante (cf INSEE % 2022):

A 12,7 %, B 14,8 % et C 71,3 % indéterminé 1,2 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2024 :

A 8,11 %, B 19,14 %, C 72,74 %.

Objectifs 2024,

Préserver cette répartition catégorielle.

Maintenir un effectif renforcé de police municipale.

Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).

Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.

Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.

Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2024 :

	Réalisées et estimées 2024
Traitement de base	8 470 000
Nbi	110 000
Heures supplémentaires	290 000
sft	90 000
Primes et indemnités	2 157 000
Charges patronales	4 380 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2025 :

Pour 2025 au chapitre 012 est prévu : 15 500 000 € (soit environ - 37 000 €)

Cette diminution prévue correspond à la réorganisation des services suite à des mutations et des départs en retraite tout en tenant compte des augmentations liées au GVT.

A noter que si « France Service » est transféré auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat à compter du 1/01/2025, la prévision budgétaire au chapitre 012 sera alors de 15 330 000 €.

### 3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.

### ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX

Il n'y a pas eu, au moment de la rédaction du rapport d'attribution de mandats spéciaux à des membres du conseil municipal sur l'exercice 2024.

INDEMNITES DES ELUS

MANDAT	NOM PRENOM MANDAT	DELEGATION	Indemnités (en % de l'indice brut terminal d l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Majoration en % des indemnités perçues	Indemnités brutes du 1/01 au 31/10/2024 Et estimation 1/11 au 31/12/2024 Mandat d'élu à la ville de Sorgues	Indemnités brutes du 1/01 au 31/10/2024 Et estimation 1/11 au 31/12/2024 Mandat au sein d'un Syndicat/SEM
MAIRE	THIERRY LAGNEAU	MAIRE	52,62 %	15 %	29 848,80 €	12 622,56 € (Sitteu)
Adjoint	STEPHANE GARCIA	FINANCES DEVELOPPEMENT DURABLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	24 %	15 %	13 614,12 €	7 546,80 € (SCoT)
Adjointe	SYLVIANE FERRARO	SERVICES TECHNIQUES – COMMANDE PUBLIQUE – JURIDIQUE – URBANISME	24 %	15 %	13 614,12 €	/
Adjoint	BERNARD RIGEADE	POLITIQUE DE LA VILLE JEUNESSE SANTE LOGEMENT	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjointe	PASCALE CHUDZIKIEWICZ	DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjoint	DOMINIQUE DESFOUR	SECURITE CIRCULATION REGLEMENTATION ELECTIONS	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjointe	CHRISTELLE PEPIN	AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ENTRETIEN MENAGER DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX RESTAURATION	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjointe	JACQUELINE DEVOS	AFFAIRES CULTURELLES PATRIMOINE CULTUREL MOBILIER	20 %	15 %	11 345,04 €	/
		FETES ET				

Adjoint	CHRISTIAN RIOU	CEREMONIES ACTIVITES COMMERCIALES LOCALES MARCHES	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Adjoint	JEAN-FRANCOIS LAPORTE	AFFAIRES SOCIALES SECURITE CIVILE RISQUES MAJEURS	20 %	15 %	11 345,04 €	/
Conseiller délégué	SERGE SOLER	SPORTS	9 %	15 %	5 105,28 €	9 122,52 € (SEM)
Conseillère déléguée	EMMANUELLE ROCA	MEMOIRE COMBATTANTE ET ANCIENS COMBATTANTS	3 %	15 %	1 701,84 €	9 224,04 € (Sidomra)
Conseiller délégué	CYRILLE GAILLARD	JUMELAGE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	PATRICIA COURTIER	PETITE ENFANCE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	THIERRY ROUX	VIE QUOTIDIENNE ASSAINISSEMENT	3 %	15 %	1 701,84 €	7 250,88 € (Rhône Ventoux)
Conseillère déléguée	MIREILLE PEREZ	ETAT CIVIL FLEURISSEMENT DE LA VILLE ARCHIVES	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	MAXENCE RAIMONT-PLA	ENVIRONNEMENT	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	CINDY CLOP	EMPLOI	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	CLEMENT CAMBIER	COMMUNICATION	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	DOMINIQUE ATTUEL	ATTRACTIVITE ET VALORISATION DE LA VILLE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	JAOUAD MARBOH	ECONOMIE TOURISME	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	ALEXANDRA PIEDRA	HANDICAP	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	VIRGINE BARRA	INFORMATIQUE TRANSPORT	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	SYLVIE CORDIER	COLLEGES ET LYCEE PROFESSIONNEL	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère	MAGALI	CULTURE	3 %	15 %	1 701,84 €	/

déléguée	CHARMET	PROVENCALE				
Conseillère déléguée	VANESSA ONIC	CANAUX	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	MANON REIG	PROJET ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseiller délégué	RAPHAEL GUILLERMAIN	PATRIMOINE HISTORIQUE IMMOBILIER	3 %	15 %	1 701,84 €	/
Conseillère déléguée	SANDRINE LAGNEAU	ANIMATION DES RESEAUX PROFESSIONNELS ET PROMOTION DES METIERS DU MEDICAL	3 %	15 %	1 701,84 €	/